

SIG

# RAPPORT ANNUEL 2019



# Sommaire

---

## RAPPORT DE GESTION

4	Edito : synthèse et perspectives
6	2019 en bref
8	Vers une société durable et connectée
10	Services essentiels à Genève
14	Transition écologique
18	Transformation numérique
20	Employeur éthique
24	Gouvernance

## RAPPORT FINANCIER

30	Commentaires
32	États financiers consolidés
36	Principes comptables
38	Compte de résultat
48	Actif
58	Capitaux propres
60	Passif
69	Informations générales
82	Rapport de l'organe de révision

SIG a choisi d'adopter une rédaction inclusive pour son rapport annuel, c'est-à-dire qui respecte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le langage est le reflet d'une époque et d'une société. Pratiquer l'écriture inclusive assure une meilleure représentation de l'ensemble de la population.





SIG - 2019

# RAPPORT DE GESTION

---

# Synthèse et perspectives



**MICHEL  
BALESTRA**  
Président

## REGARDER L'AVENIR

### EN FACE

L'année 2019 est une confirmation de la bonne santé générale de SIG et de sa capacité à poursuivre et atteindre ses objectifs. Notre volonté d'agir sur nos dépenses et de limiter les charges d'exploitation se poursuit et donne des résultats fort satisfaisants. Cette attention portée à nos actions, cette gestion fondée sur la cohérence et le bon sens nous donnent plus de liberté pour accompagner les changements de notre société.

Ainsi, l'exercice 2019 se traduit par une intensification des investissements dans la transition énergétique. Il s'agit là de la traduction d'une tendance lourde qui vise à concrétiser les objectifs cantonaux.

Le réseau de thermique renouvelable Genilac, la géothermie, mais aussi les moyens nécessaires à la promotion d'une meilleure efficacité énergétique, ne se traduiront pas par une rentabilité à court terme. Dès lors, est-il raisonnable en 2020 de se lancer dans des projets d'une telle ampleur ?

La réponse est positive pour plusieurs raisons. D'abord, aucun des réseaux structurants qui contribuent au confort et à l'attractivité de notre canton n'a

été rentable lors de sa conception. L'électricité et le gaz ont été en leur temps des paris sur l'avenir. Ensuite, nous nous engageons dans un domaine que nous maîtrisons. Nous sommes des experts de la conception et de la gestion de réseaux. Développer la thermique renouvelable est une extension de notre savoir-faire. Nous ne nous redéfinissons pas, nous contribuons, par notre expérience, à créer ce réseau qui permettra de répondre aux objectifs du canton en termes de transition énergétique. Enfin, en tant que bras industriel de l'Etat, nous travaillons en étroite collaboration avec le monde politique et le tissu économique. C'est avec eux, en tissant des partenariats, en additionnant les volontés, que les investissements auxquels nous consentons aujourd'hui prennent tout leur sens.

C'est là tout le pari, raisonné et raisonnable, d'une régie publique soucieuse du bien-être citoyen et impliquée dans les grands défis amenés par la transition écologique, numérique et sociétale de notre société.

## L'URGENCE CLIMATIQUE EN TROIS AXES



**CHRISTIAN  
BRUNIER**  
Directeur général

L'urgence climatique est décrétée. Le monde se rend compte que notre mode de développement, et plus encore le temps nécessaire à nos prises de décision, n'est pas adapté au défi du dérèglement climatique. Nous devons amplifier nos actions, les accélérer.

Pour SIG, bras industriel de l'Etat chargé de traduire les objectifs cantonaux en réalisations concrètes, en solutions acceptables pour ses client-e-s, cette notion d'urgence se traduit par une adaptation de l'ensemble de ses processus à cette nouvelle donne. SIG se positionne depuis plusieurs années en leader de la transition énergétique. Mais cela ne suffit plus. La question climatique est désormais le cœur et l'accélérateur de nos réflexions.

Trois axes ont ainsi été définis. Tout d'abord, l'exemplarité interne. «Charité bien ordonnée commence par soi-même», dit le proverbe. Lorsqu'on veut être pionnier, il est essentiel d'agir sur ses propres actions. Pour SIG, cela veut dire par exemple développer les véhicules verts, promouvoir la mobilité douce, planter des arbres, mieux recycler les matériaux de chantiers, maîtriser l'impact environnemental de ses activités industrielles. Mais plus largement, l'impact climatique de nos actions doit être analysé. Ainsi, un projet de sobriété numérique a été lancé, car notre façon d'utiliser les nouvelles technologies est tout sauf anodine.

Le deuxième axe, c'est la contribution de SIG à l'atteinte des objectifs cantonaux en matière de transition écologique. La thermique renouvelable, la géothermie, la production solaire, l'efficacité énergétique, ces projets sont au cœur de la

transition énergétique souhaitée par les citoyen-ne-s et le canton et mise en œuvre par SIG. Notre expertise dans la création et la gestion de réseaux est à ce titre essentielle pour avancer de manière efficace et résolue.

Enfin, il y a notre capacité d'influenceur, d'activateur. Nous l'affirmons depuis la création de la gamme électricité Vitale et du programme éco21, les citoyennes et les citoyens sont actrices et acteurs de leur consommation énergétique. L'urgence climatique rend cette constatation plus prégnante encore. Nous ne réussissons que si nous entraînons dans nos actions le tissu économique et les femmes et les hommes de notre canton. Et cet engagement citoyen existe, il donne des résultats probants. 205 GWh, soit l'équivalent de la consommation du tiers des ménages genevois, ce sont les économies d'électricité que le programme éco21 a permis de réaliser. Ce programme participatif, qui peut se déployer grâce à l'investissement de chacune et chacun, a également permis d'éviter la consommation de 253 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. En ce qui concerne la thermique renouvelable, SIG crée un réseau structurant pour amener le chaud et le froid jusqu'aux bâtiments. Ensuite les raccordements à l'intérieur des bâtiments concernent les propriétaires, les locataires, les investisseurs.

L'ère de l'urgence climatique doit donc être celle du partenariat, de l'union de toutes et tous, vers un objectif commun incontournable.

# 2019 en bref



**61.6**

**MWc DE PUISSANCE  
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE  
TOTALE**

INSTALLÉE PAR SIG  
ET LES AUTOPRODUCTEURS



**851**

**GWh PRODUCTION  
ÉLECTRIQUE TOTALE**

(SIG ET AUTOPRODUCTEURS),  
REPRÉSENTANT ENVIRON 1/3 DE LA  
CONSOMMATION GLOBALE ÉLECTRIQUE  
DES GÉNEVOIS-SES SOIT 2716 GWh



AU SERVICE DE

**233 000**

CLIENT·E·S



**2**

**MWc DE PUISSANCE  
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

INSTALLÉE PAR SIG



**729**

**GWh PRODUCTION  
HYDROÉLECTRIQUE**



**59 900**

**MÉNAGES ALIMENTÉS  
EN CHALEUR VIA  
LES RÉSEAUX  
THERMIQUES**



**458**

**GWh PRODUCTION  
THERMIQUE**



**18**

**GWh PRODUCTION  
BIOGAZ**



**53**

**BÂTIMENTS ALIMENTÉS  
EN FROID VIA LES RÉSEAUX  
THERMIQUES**



**50.5**

**MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
D'EAU POTABLE  
DISTRIBUÉS**



**1 051**

MCHF DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES BRUT  
CONSOLIDÉ



**8 450**

KM DE RÉSEAUX  
TOUS FLUIDES  
CONFONDUS



**73**

MILLIONS DE M<sup>3</sup>  
D'EAUX USÉES TRAITÉS



**4.95**

MINUTES DE TEMPS  
D'INTERRUPTION MOYEN  
PAR CLIENT PAR ANNÉE  
(SAIDI GAZ NON PLANIFIÉ)



**63 850**

TONNES DE CO<sub>2</sub>  
ÉCONOMISÉES GRÂCE  
AUX RÉSEAUX THERMIQUES



**227**

MCHF  
D'INVESTISSEMENTS  
NETS CONSOLIDÉS



**219 500**

TONNES  
DE DÉCHETS  
INCINÉRÉS



**5.4**

MINUTES DE TEMPS  
D'INTERRUPTION MOYEN  
PAR CLIENT PAR ANNÉE  
(SAIDI ÉLECTRICITÉ NON PLANIFIÉ)



**205**

GWh D'ÉCONOMIES  
D'ÉLECTRICITÉ\*  
SOIT L'ÉQUIVALENT DE  
LA CONSOMMATION DE  
68 000 MÉNAGES



**243**

MCHF DE RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION  
CONSOLIDÉ



**23 600**

TONNES  
DE DÉCHETS VERTS  
TRAITÉS



**0.44**

MINUTES DE TEMPS  
D'INTERRUPTION MOYEN  
PAR CLIENT PAR ANNÉE  
(EQUIVALENT SAIDI EAU NON PLANIFIÉ)



**253 000**

TONNES DE CO<sub>2</sub>  
ÉCONOMISÉES\*  
SOIT 16 MOIS D'ÉMISSIONS  
DU PARC AUTOMOBILE GENEVOIS



**28**

MCHF D'ÉCONOMIES  
DE CHARGES  
D'EXPLOITATION  
DEPUIS 2015



UN RÉSEAU PERMETTANT À  
**80%**  
DES GENEVOIS-ES D'ACCÉDER  
À LA FIBRE OPTIQUE

\*Depuis la création du programme en 2007

# Vers une société durable et connectée

Référence de la transition énergétique en Suisse, SIG est un acteur industriel engagé et moteur du développement d'une société durable et connectée à Genève. SIG s'adapte à l'urgence climatique.

Pour réaliser sa vision, SIG s'appuie sur 6 lignes de force, chacune représentant une orientation forte à l'horizon 2025. Mises en œuvre de ma-

nière simultanée et conjointe, ces lignes de force sont toutes connectées les unes avec les autres et concourent ainsi à se renforcer mutuellement.

## NOS VALEURS

Liées à l'histoire de SIG, elles fondent notre identité et notre culture d'entreprise.



**Durabilité**



**Proximité**

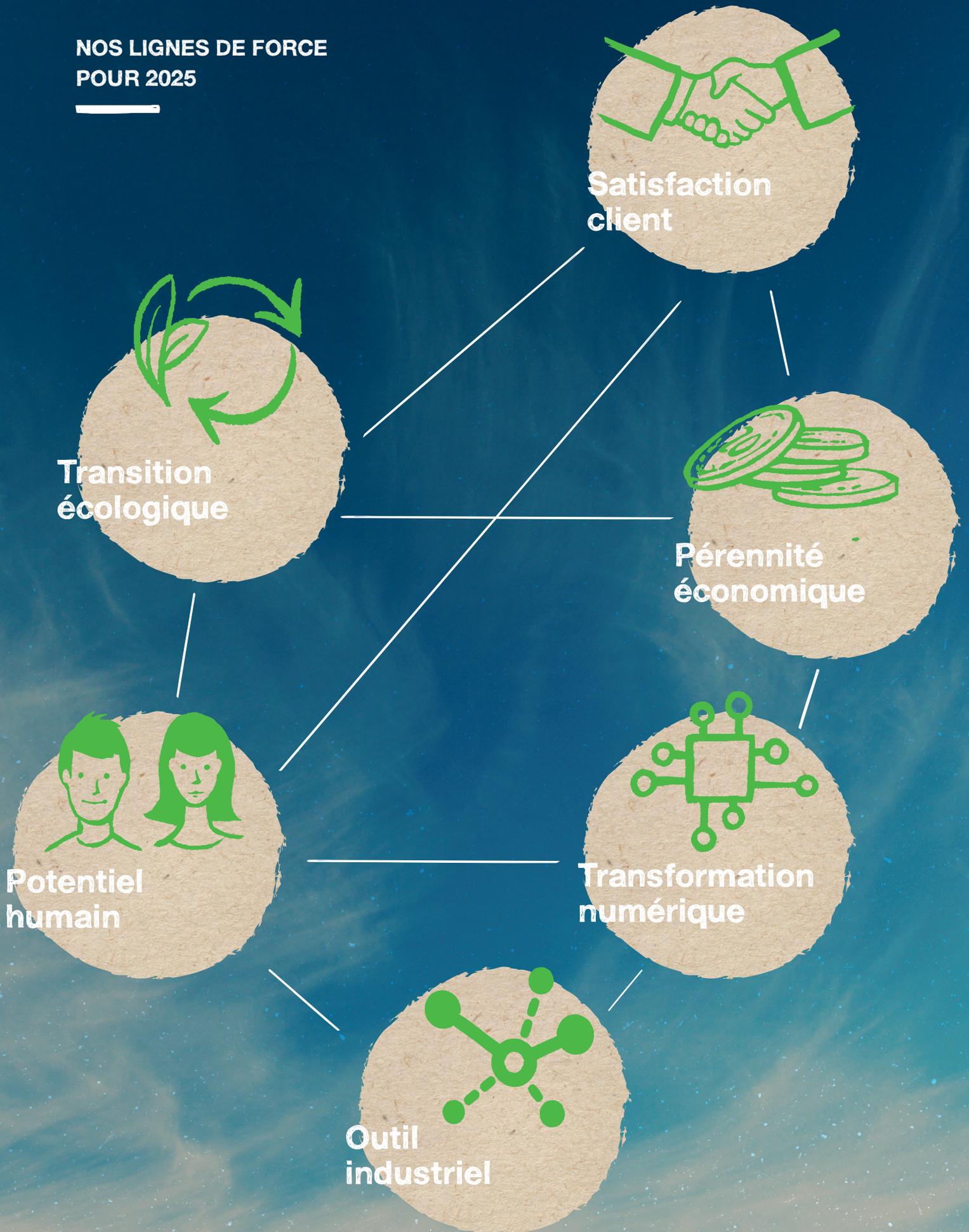


**Excellence**



**Audace**

**NOS LIGNES DE FORCE  
POUR 2025**



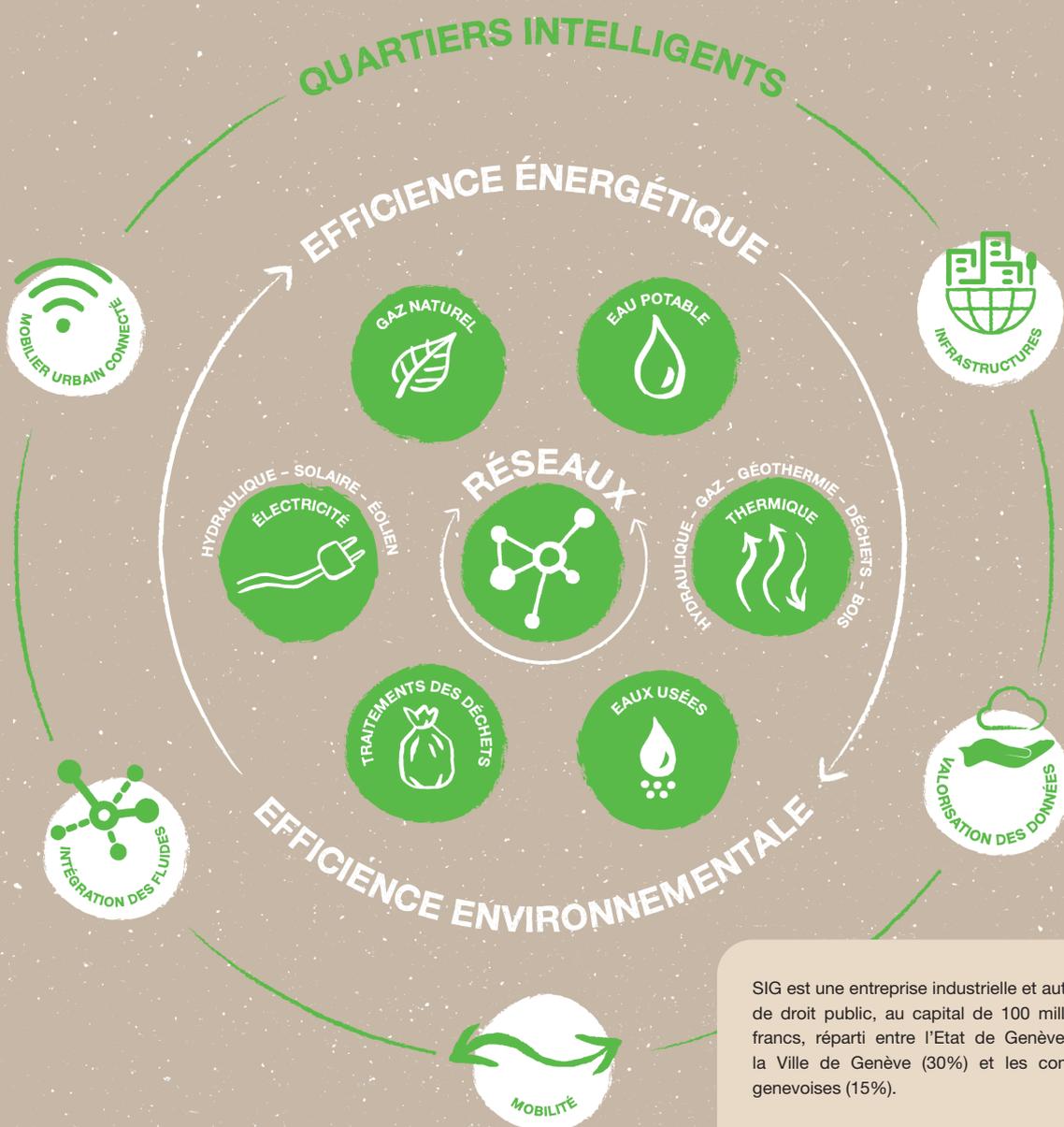
# Services essentiels à Genève

Chaque jour, SIG assure des services essentiels aux Genevois-es.

La mission première de l'entreprise est d'assurer un approvisionnement du canton de Genève en électricité, gaz et eau potable, de transporter et traiter les eaux usées, et de valoriser les déchets avec un haut niveau de fiabilité, de qualité, à un prix compétitif et dans le respect de l'environnement. Pour réaliser cette mission, SIG exploite 8500 km de réseaux, tous fluides confondus et une dizaine d'ouvrages industriels majeurs. SIG assure la fiabilité, la pérennité et la qualité

optimale dans la mise à disposition et l'exploitation de ces infrastructures de service public. Elle valorise les opportunités multifluides pour la construction, l'exploitation, le développement et la maintenance de ses réseaux et ouvrages.

SIG fournit également l'énergie thermique, met en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et environnementale, et soutient le développement des quartiers intelligents pour Genève.



SIG est une entreprise industrielle et autonome, de droit public, au capital de 100 millions de francs, réparti entre l'Etat de Genève (55%), la Ville de Genève (30%) et les communes genevoises (15%).

## SERVICES ESSENTIELS À GENÈVE

- TEMPS FORTS 2019 -

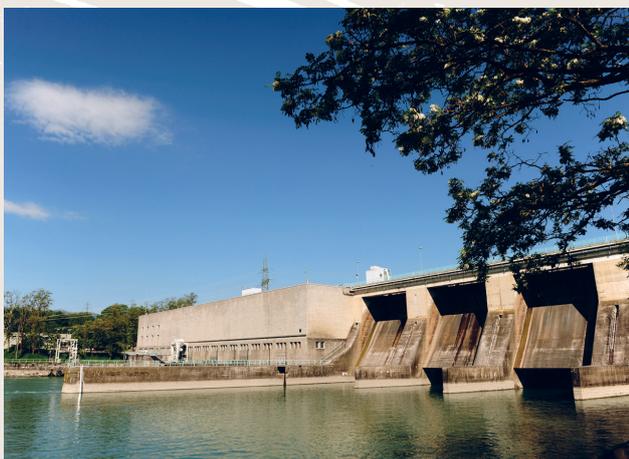
### TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS À LA NOUVELLE STEP DE VILLETTE

Actuellement en rénovation, Villette sera la première station d'épuration (STEP) conçue pour le traitement des micropolluants à Genève, dès 2023. Le raccordement de la STEP française d'Ocybèle à celle de Villette permettra un traitement commun des micropolluants; un exemple de coopération transfrontalière au bénéfice de la protection de l'environnement.



### 75 BOUGIES POUR LE BARRAGE DE VERBOIS

Plus de 5000 personnes ont profité de l'ouverture exceptionnelle des portes du barrage de Verbois le 21 septembre afin de commémorer ses 75 ans. Source précieuse de production d'électricité 100% locale et renouvelable, le barrage de Verbois a produit 457 GWh en 2019 et couvre aujourd'hui 15% de la consommation d'électricité du canton.



### L'EAU DE GENÈVE FÊTE SES 10 ANS

Lancées en 2009, les actions Eau de Genève, destinées à inciter la population à boire l'eau du robinet, sont un véritable succès. 85% des Genevois-es la consomment quotidiennement. Emblème de l'Eau de Genève, l'opération carafe permet également de soutenir des associations humanitaires genevoises et suisses qui développent l'accès à l'eau potable dans les pays défavorisés. Plus de 47 000 carafes Eau de Genève ont été vendues à ce jour.



Pour fêter les 10 ans de l'Eau de Genève, une nouvelle carafe a vu le jour, entièrement habillée par une illustration inédite de ZEP.

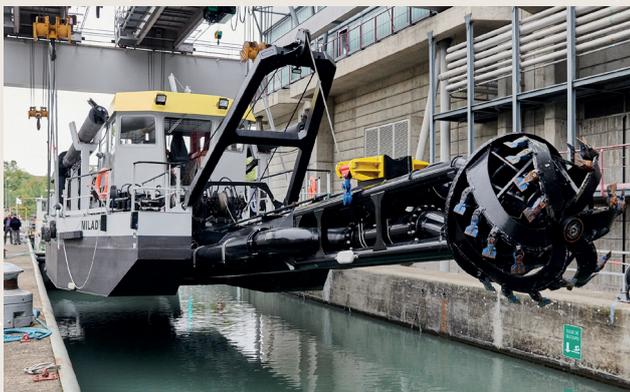


## SERVICES ESSENTIELS À GENÈVE

### - TEMPS FORTS 2019 -

#### UNE NOUVELLE DRAGUE ASPIRATRICE POUR FACILITER LE TRANSPORT FLUVIAL DES DÉCHETS

Les déchets ménagers des habitants de la ville de Genève sont transportés depuis 1967 par voie fluviale, entre le quai de déchargement de la Jonction et l'usine d'incinération des Cheneviers. Mais lors des crues de l'Arve, l'accès au chenal des barges à déchets de la Jonction est régulièrement entravé par une accumulation de sables grossiers et de graviers. Afin de remédier à cette situation et de réduire considérablement l'arrêt de la navigation, SIG a acquis une drague aspiratrice (nommée Milady) pouvant extraire plus de 500 m<sup>3</sup> de sédiments solides par jour et un bateau de travail (Richelieu) qui sert à convoier et positionner la drague. La drague aspiratrice est également mise à contribution dans le cadre de la gestion sédimentaire du Rhône, en complément des abaissements de la retenue de Verbois.



#### POSTE SOURCE DE FORETAILLE

Les travaux de renouvellement des autotransformateurs (ATR) 220/130 kV ont démarré.



#### NOUVELLE USINE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Plus moderne et respectueuse de l'environnement, la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets, Cheneviers IV, sera dimensionnée aux besoins du canton et produira plus d'énergie avec moins de déchets. SIG poursuit les études et les appels d'offres pour les travaux relatifs à Cheneviers IV. Des travaux préparatoires de dévoiement de conduites et de canalisations ont aussi été réalisés. L'année 2019 a également été marquée par la signature du contrat de conception et de construction des nouveaux équipements de traitement des déchets. A fin 2019, la moitié du montant des travaux est contractualisé.

#### PIC D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

L'extension du réseau de distribution d'électricité relatif à notre obligation de raccordement a rencontré un pic d'investissements en 2019. Ce dernier est lié à la construction et au périmètre important des grands projets (PLQ - Plan Localisé de Quartier) en cours de développement actuellement à Genève, parmi lesquels Communaux d'Ambilly (1<sup>ère</sup> étape, 670 logements dès 2021), Adret Pont-Rouge (640 logements, 2020-2021), Quartier de l'Etang (1'000 logements), Gare des Eaux Vives (340 logements, 2019-2022), Gare de Chêne-Bourg (300 logements, 2019-2020). Le nombre de logements construits est le plus important enregistré depuis plusieurs années.

## SERVICES ESSENTIELS À GENÈVE

### - TEMPS FORTS 2019 -

#### MISE EN SERVICE DU PLUS GROS COMPTEUR GAZ DU CANTON

SIG a souhaité uniformiser les pratiques de comptages entre ses client-e-s. Pour mener à bien cet objectif, SIG a mis en place un des plus gros compteurs à turbine de Suisse homologué par l'office fédéral de la métrologie. Ce système de comptage fonctionne à satisfaction depuis une année à la centrale thermique du chauffage à distance du Lignon.



#### NOUVELLE GARDE FUITES ET OUVRAGES GAZ

La rénovation du réseau gaz et de ses différents composants ont permis de réduire notablement le nombre d'interventions non planifiées. Ces actions ont permis de diminuer les ressources nécessaires pour assurer un service de piquet. En outre, SIG a profité de cette évolution pour élargir les domaines de compétences de ses collaboratrices et collaborateurs.

#### TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE LA PLANTA

La réfection d'une cuve de 10 000 m<sup>3</sup>, dont les fers d'armature étaient attaqués par la carbonatation, s'est achevée. Parallèlement, la rénovation de toute la partie hydraulique, mécanique et de traitement de la station de pompage liée à ce réservoir a commencé à l'automne.



#### SÉCURISATION DES ACCÈS AUX OUVRAGES EAU POTABLE

Des clôtures et des caméras de vidéosurveillance concernant quelque 70 ouvrages liés à l'eau potable ont été installées.



#### STEP D'AÏRE

SIG a démarré au printemps 2019 les études de détail pour l'extension de la capacité de traitement à la STEP d'Aïre, ainsi que pour le traitement des micropolluants.

# Transition écologique

**L'engagement pour la transition écologique constitue le socle de la stratégie de SIG. Dans une situation d'urgence climatique, nous devons nous engager dans une dynamique durable, et réaliser des modifications profondes des systèmes de production et de consommation.**

SIG joue le rôle de bras industriel de l'Etat de Genève, tant dans le développement des énergies renouvelables que dans le domaine de l'efficacité environnementale liée à ses secteurs d'activités.

SIG contribue ainsi de façon déterminante à la mise en œuvre de la politique énergétique de l'Etat dans ses objectifs relatifs à la production d'énergie, notamment par le développement : des réseaux thermiques renouvelables et de la géothermie, du solaire, du biogaz, de l'éolien, de la valorisation des déchets.

Parallèlement, SIG poursuit ses ambitieux programmes d'efficacité énergétique en proposant des solutions et de l'accompagnement pour ses client-e-s et en collaborant étroitement avec toutes les parties prenantes (client-e-s, professionnel-le-s, de la branche énergétique, communes, etc.) de telle sorte que la transition écologique se fasse au bénéfice de l'économie genevoise.

## MINIMISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS DE SIG

SIG s'engage à améliorer continuellement l'efficacité énergétique de ses infrastructures et à réduire ses impacts sur l'environnement.

L'entreprise continue ainsi à réduire sa consommation d'électricité, avec une baisse de 2% cette année sur l'ensemble de ses sites, ce qui représente 2.3 GWh économisés, soit l'équivalent de la consommation de 780 ménages.

Les efforts de SIG ont également permis d'économiser 1100 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent des émissions de 85 ménages.

Parallèlement, afin de réduire l'impact environnemental lié aux déplacements de ses collaborateurs-trices, SIG applique depuis plusieurs années un plan de mobilité d'entreprise. 250000 km ont été parcourus avec sa flotte de 46 véhicules électriques, et 125 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été économisées.

De plus, la volonté de SIG de concilier la biodiversité et ses activités industrielles se poursuit. Les surfaces SIG certifiées Nature&Economie représentent plus de 520000 m<sup>2</sup>, réparties sur tout le canton. SIG a également installé 30 ruches sur ses sites de Vessy et des Chevriers. Enfin, SIG mène différents projets d'envergure visant à réduire sensiblement l'impact de l'exploitation de ses barrages sur le Rhône genevois. En collaboration avec l'OFEV, l'Etat, le Fonds Vitale environnement et les milieux associatifs, SIG s'engage dans un vaste programme de renaturation du fleuve qui se prolongera en divers projets durant plusieurs décennies.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

– TEMPS FORTS 2019 –

### GENILAC, LE PLUS GRAND RÉSEAU THERMIQUE ÉCOLOGIQUE À GENÈVE

SIG poursuit la construction de ce réseau qui utilise l'eau du lac Léman pour rafraîchir les bâtiments en été et les chauffer en hiver. Pour alimenter ce réseau de conduites souterraines, SIG a démarré en février la construction d'une nouvelle station de pompage au Vengeron. Elle sera construite en sous-sol afin d'être intégrée dans l'environnement. D'une profondeur de 17 mètres, elle hébergera des conduites de près de 2 mètres de diamètre.



### GENÈVE AÉROPORT RAFRAÎCHIRA ET CHAUFFERA SES BÂTIMENTS AVEC L'EAU DU LAC

Genève Aéroport a signé en novembre son raccordement au réseau thermique écologique GeniLac de SIG. Ce partenariat permettra à Genève Aéroport de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et contribuer à l'effort cantonal pour la transition énergétique. Genève Aéroport s'est engagé à alimenter la totalité de ses infrastructures avec de l'énergie 100% renouvelable d'ici 2025. Genève Aéroport s'engage pour les 30 prochaines années à s'alimenter avec le réseau thermique écologique de SIG.



### DÉMARRAGE DU FORAGE EXPLORATOIRE GÉOTHERMIQUE DE LULLY

L'État de Genève et SIG ont démarré un deuxième forage exploratoire qui descendra entre 1100 et 1350 mètres de profondeur, à Lully, sur la commune de Bernex. Ce forage, l'un des plus profonds jamais creusés à Genève, est réalisé dans le cadre du programme GEothermie 2020. Il a pour but de contribuer à atteindre les objectifs fixés par le canton de Genève en matière d'énergie thermique. A l'horizon 2035, la géothermie pourrait couvrir 20% des besoins de chaleur du canton.



**SIG A REÇU LE PRIX DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE – SUISSE POUR SON PROJET GENILAC.**

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### - TEMPS FORTS 2019 -



### ÉOLIEN EN RÉALISATION

La construction du parc éolien du St-Gothard (Tessin) a démarré mi-juin au col du Gothard. Les fondations, les lignes électriques et l'accès aux 5 éoliennes ont été réalisés pendant l'été et le montage des éoliennes commencera en juin 2020. SIG détient une participation de 25% dans la société Parco eolico del San Gottardo SA; 70% sont détenus par le fournisseur d'énergie tessinois Azienda Elettrica Ticinese (AET) et les 5% restants par la commune d'Airolo.

Le permis de construire du parc éolien de la Montagne de Buttes au Val-de-Travers (Neuchâtel) a été obtenu en juin 2019 et l'ensemble des oppositions levées au niveau cantonal après 3 ans de traitement. Deux recours sur cette décision ont cependant été déposés et sont en cours d'instruction devant le tribunal administratif cantonal. Avec ses 19 éoliennes, il devrait être le plus grand parc éolien de Suisse. Verrivent SA, la société d'exploitation du parc est détenue actuellement à parts égales par SIG et Groupe E Greenwatt.

### CENTRALE SOLAIRE PARTICIPATIVE SUR LE TOIT DU STADE DE GENÈVE

La construction de la deuxième centrale solaire photovoltaïque participative du canton s'est achevée. Cette centrale, la troisième plus grande du canton, produira plus de 1.1 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de 370 ménages genevois. Le stade de Genève consommera 30% de l'électricité produite. Les 70% restants ont été commercialisés sous forme participative. Près de 2 100 Genevois-es ont acheté en 8 mois les 5 400 parts disponibles, marquant ainsi leur volonté de contribuer à la transition énergétique.



### PRESTATION DE REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE

S'appuyant sur les possibilités offertes par la Loi sur l'Énergie, SIG a développé une prestation permettant le financement, l'installation et l'exploitation de regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP). Cette solution s'adresse prioritairement aux acteurs de l'immobilier qui souhaitent une solution clé-en-main pour partager de l'énergie photovoltaïque entre plusieurs logements. En 2019, trois regroupements ont été mis en service. Pour les 260 locataires concernés, c'est la possibilité de profiter d'une énergie solaire directement produite sur leur toit et immédiatement consommée à un prix attractif. Sur ce type de prestation ouverte à la concurrence, les propriétaires fonciers, les régies et les locataires bénéficient de l'accompagnement de SIG, acteur de confiance et de proximité pour la fourniture d'électricité renouvelable. Avec cette nouvelle offre, SIG vient compléter son portefeuille de solutions pour encourager le développement de l'énergie solaire sur le Canton.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### – TEMPS FORTS 2019 –



## MOBILITÉ HYDROGÈNE

SIG a accueilli en novembre la 2<sup>ème</sup> édition des rencontres de la mobilité Hydrogène. Co-organisée par SIG et l'Etat de Genève, elle a réuni plus de 100 participant-e-s venues échanger autour des perspectives de développement de cette technologie qui s'inscrit pleinement dans le cadre d'une mobilité durable pour Genève. Différents projets de mobilité hydrogène portés par les institutions et entreprises genevoises ont été présentés à cette occasion.



## TROPHÉES SIG DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Près de 500 entreprises et collectivités ont économisé plus de 22 GWh en 2018, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 7 500 ménages genevois. SIG les a récompensées en organisant, pour la première fois au mois de mai, les Trophées SIG de la transition énergétique. De la plus petite entité à la plus grande, six catégories de trophées distinguent cette année les douze entreprises les plus engagées. Avec 1.6 GWh d'économies d'énergie, la Société Immobilière du Marché de Gros de l'Alimentation, SIMGA SA, est l'entité qui a économisé le plus en une année.

## RÉSULTATS RECORDS POUR LE PROGRAMME ÉCO21

25.5 GWh supplémentaires ont été économisés en 2019, ce qui porte à 205 GWh/an le total des économies d'électricité générées par éco21 depuis sa création, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 68 000 ménages genevois. Le programme a également permis une réduction de 61 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Au total 253 000 tonnes de CO<sub>2</sub> cumulées ont été évitées depuis le début du programme, soit l'équivalent de 16 mois d'émissions du parc de voitures genevois. Enfin, selon l'Université de Genève, le programme a permis de créer indirectement plus de 550 emplois, et aux Genevois-es d'économiser 35 millions de francs sur leurs factures d'électricité.

## ÉCO21-COLLECTIVITÉS

Le programme éco21-collectivités, développé par SIG et l'OCEN, met à disposition des villes et communes genevoises un accompagnement en efficacité énergétique. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre des objectifs énergétiques de chaque territoire en proposant un management et une expertise de l'énergie dédiés, des solutions sur mesure, une facilitation de mobilisation des subventions cantonales et fédérales et enfin, une coordination opérationnelle avec les acteurs étatiques concernés. Déployé depuis le mois de juin sur le canton, éco21-collectivités intègre aujourd'hui près d'un tiers des villes et communes.

# A+++

# Transformation numérique

**Le monde numérique et les données jouent un rôle prépondérant dans les modèles d'affaires des entreprises et dans la vie des individus. La société intègre les possibilités offertes par les nouvelles technologies et permet aux citoyen-ne-s de participer activement à la gestion de leur cité. La Smart City est un projet sociétal qui vise à améliorer la qualité de vie et qui traduit la confluence des enjeux écologiques, numériques et sociétaux.**

Au travers des objets connectés, les activités humaines produisent un nombre considérable de données que les villes intelligentes pourront utiliser, dans le respect du cadre légal, de la sphère privée et de l'éthique, pour fournir des services répondant mieux aux usages de leurs citoyens.

Les nouvelles technologies (intelligence augmentée, blockchain, cybersécurité, LoRa, etc.) sont exploitées au service de la transition écologique et de la Smart City.

SIG est attentive aux impacts environnementaux et recherche la sobriété numérique dans la conception, la réalisation et le déploiement de ses solutions (diminution de la consommation énergétique et refroidissement grâce à la température de l'air extérieur du centre de

données, diminution du nombre d'équipements bureautiques, mesures d'éco-conception lors du développement de logiciels, généralisation d'un environnement de travail mobile).

La transformation numérique touche tous les pans de l'entreprise: l'expérience client et les processus associés, l'expérience collaborateur avec les modes de travail et les processus internes, et enfin les ouvrages et réseaux optimisés dans la perspective d'une industrie 4.0 durable et intelligente (Internet des objets, intelligence artificielle, automatisation).

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

### – TEMPS FORTS 2019 –

#### DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

En lien avec sa stratégie 2025, SIG a développé un plan de transformation numérique afin de mieux exploiter le potentiel du monde digital et technologique, de mieux en saisir les opportunités, d'en maîtriser les risques, de garantir une cohérence et de donner du sens à l'ensemble des démarches liées au numérique au sein de SIG.



#### PROJET 3D CITY, LA RÉALITÉ AUGMENTÉE AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Piloté par l'Université de Genève avec le soutien d'Innosuisse, le projet 3D City permet de visualiser et modéliser le cadastre des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, de thermique ou encore de télécommunications grâce à des lunettes de réalité augmentée et des caméras 3D. La collaboration de SIG avec l'Université de Genève a permis de valider sur le terrain le prototype ainsi que la précision avec laquelle il permet de capturer et reconstituer numériquement le cheminement de ces conduites industrielles.



#### LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

SIG, engagée dans la transition numérique que ce soit en interne ou pour mettre les nouvelles technologies au service de la transition énergétique et la Smart City, veut maîtriser l'impact environnemental du numérique. Ainsi, SIG a validé le lancement d'un programme d'actions de sobriété numérique pour faire de SIG une entreprise exemplaire et labellisée « Numérique Responsable ».



#### LANCEMENT DU PROJET OPEN QUANTUM KEY DISTRIBUTION

Le projet consiste à créer et tester des infrastructures de réseaux de communication avec un élément quantique intégré, connu sous le nom de Quantum Key Distribution (QKD). L'objectif est de renforcer drastiquement la sécurité des applications critiques dans différents domaines, dont celui de l'approvisionnement en électricité. En effet, les clés secrètes distribuées par QKD offrent un cryptage ultra-sécurisé qui permet de transmettre les données avec un très haut niveau de sécurité. SIG, qui a reçu un financement de l'Union européenne pour sa participation à ce projet, y contribue en mettant à disposition son réseau de fibre optique et en réalisant une expérience de transfert de données tests à l'aide de cette technologie.

# Un employeur éthique

**Construire son avenir à partir du capital humain : la politique des ressources humaines de SIG est bâtie sur l'éthique, l'empathie et l'inclusion.**

SIG se définit comme une communauté de femmes et d'hommes engagés dans un projet de transformation sociétale pour le bien commun. L'entreprise place la dimension humaine au cœur de sa relation avec ses parties prenantes et offre des conditions de travail favo-

risant la confiance, la collaboration, la responsabilisation et la performance. SIG ambitionne de devenir une entreprise à vocation humaniste, tant dans sa gestion des ressources humaines que dans la construction d'une politique sociale inclusive et responsable.

## 1 695

COLLABORATEURS-TRICES  
DONT 59 APPRENTI-E-S  
DANS 145 MÉTIERS



**20.5%**  
FEMMES

**79.5%**  
HOMMES

## COLLABORATEURS-TRICES PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE



Pourcentage de collaborateurs-trices

## MOUVEMENTS DE COLLABORATEURS-TRICES



ARRIVÉES

69

2019

47

2018



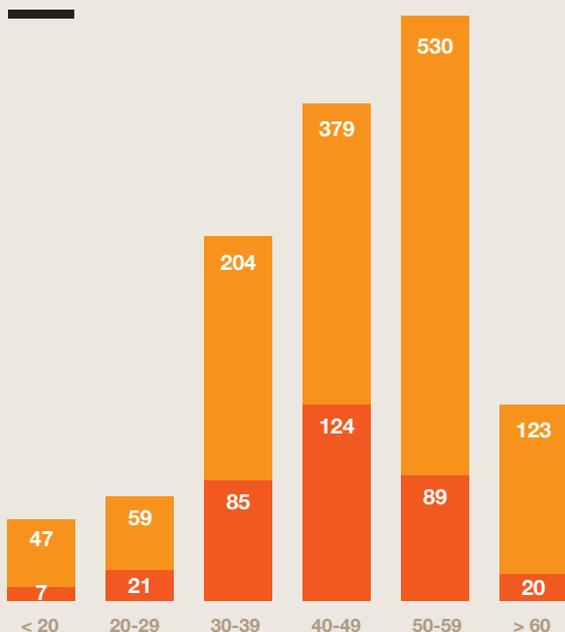
DÉPARTS

77

76

SIG prépare le renouvellement de près de 40% de ses effectifs dans les dix prochaines années du fait de sa pyramide des âges. Elle souhaite, dans cette perspective, favoriser le recrutement des femmes afin d'atteindre une proportion totale de 35% (vs. 20.5% en 2019) et de 25% dans les postes d'encadrement (vs. 15% en 2019) d'ici 2025.

## PYRAMIDE DES ÂGES



Nombre de collaborateurs-trices par tranche d'âge

## SIG REÇOIT LE LABEL EMPLOYEUR RESPONSABLE



Le label 1+ pour tous est une reconnaissance décernée aux acteurs économiques privés ou publics. Il est destiné aux entreprises qui engagent (à compétences égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève. Il a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.

## EQUITÉ DE TRAITEMENT

SIG fait la promotion de l'égalité et de la diversité à tous les niveaux, afin de garantir l'équité de traitement dans le recrutement, le niveau salarial, les possibilités d'évolution et de formation, de tous les membres du personnel quel que soit leur genre. Elle promeut l'inclusion en entreprise, notamment des personnes en situation de handicap, et lutte contre les discriminations et toute forme de harcèlement.

## SIG AU FÉMININ

2019 a vu la création d'un comité Mixité et d'un programme renforçant la présence des femmes dans l'entreprise. L'objectif est de promouvoir la mixité dans le but de garantir des règles équitables dans les parcours professionnels, lutter contre toute forme de sexisme, atteindre l'égalité dans l'entreprise et renforcer l'attractivité de l'entreprise et de ses métiers auprès des femmes.

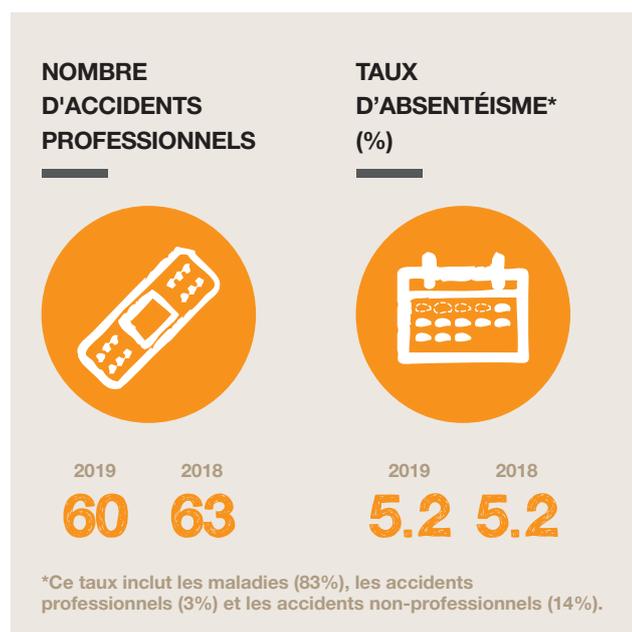


## DISPOSITIF DE LANCEUR D'ALERTE

SIG a mis en place une procédure de lancement d'alerte placée sous l'autorité d'un Ombudsman, entité indépendante chargée de régler le plus tôt et le plus efficacement possible d'éventuels cas de fraude, conflit ou harcèlement. Ce dispositif est un moyen supplémentaire de promouvoir l'éthique dans l'entreprise.

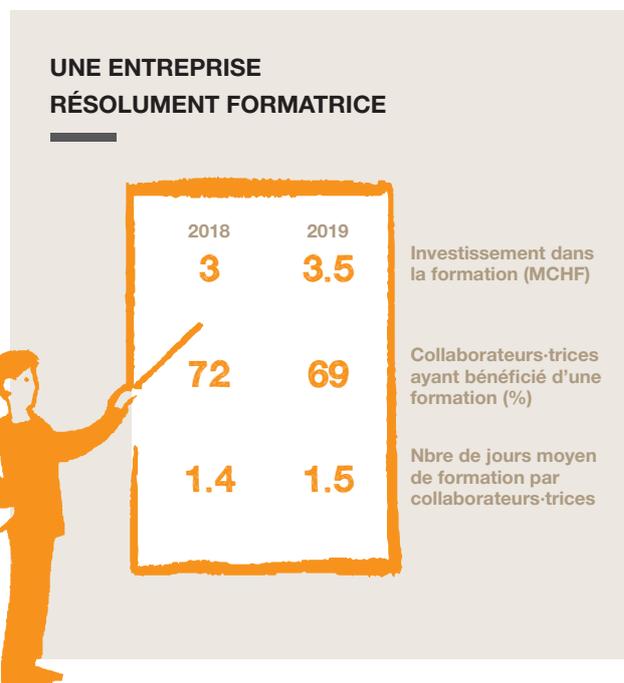
## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS·TRICES EN PRIORITÉ

SIG est une entreprise industrielle socialement responsable. Elle dispose d'un programme sécurité visant à réduire la fréquence et la gravité des accidents de travail de ses collaborateurs·trices et de ses sous-traitants. Le programme sécurité c'est, entre autres, 145 actions de sensibilisations sécurité données aux collaborateurs·trices, 630 formations, et 340 visites de sécurité sur le terrain par les cadres.



SIG inscrit également la santé au travail des collaboratrices et collaborateurs au cœur de sa culture managériale. En 2019, un programme santé au travail a été initié en parallèle du programme sécurité afin d'encourager la prévention, d'assurer les suivis de santé et l'accompagnement au retour au travail.

## DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES TALENTS DES COLLABORATEURS·TRICES



SIG prend les mesures d'anticipation appropriées pour bénéficier de la transition numérique des métiers et tenir compte de l'ampleur significative des départs à la retraite dans les prochaines années. Elle se positionne comme une entreprise apprenante en assurant une formation continue ainsi qu'un accompagnement des talents et des potentiels. Elle cherche à encourager l'agilité managériale et développer la mobilité interne et externe des collaboratrices et collaborateurs.

## MANAGEMENT À LA CONFIANCE

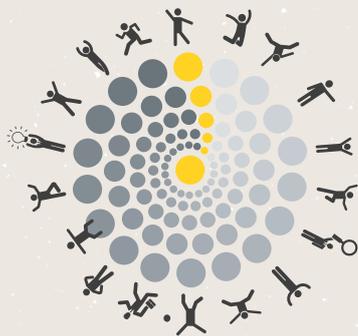
SIG défend une culture basée sur la collaboration et la confiance pour favoriser la motivation et la performance des collaborateurs·trices et tendre vers une entreprise humaniste. Tout est mis en œuvre pour améliorer l'expérience collaborateur et favoriser les nouvelles formes de travail et d'organisation en tirant parti des technologies collaboratives et sociales et en adaptant les espaces physiques.

## UN EMPLOYEUR ETHIQUE

– TEMPS FORTS 2019 –

### UN NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS

SIG propose une centaine de formations, ainsi que des parcours de développement alignés sur les enjeux et l'actualité de SIG. Une nouvelle plateforme de e-learning Coopacademy a également été lancée pour offrir un vaste choix de formations en ligne afin de mieux répondre aux besoins et aux objectifs de chaque collaborateur·trice.



### UN ASSESSMENT CENTER POUR LES COMPÉTENCES DOUCES

Dans le cadre de ses processus de recrutement, SIG a mis en place un assessment center qui a pour objectif d'évaluer les compétences de savoir-être des candidats: capacité à collaborer, à s'adapter et à être agile, à se responsabiliser. Complémentaires aux connaissances métiers, ces compétences sont clés pour relever les défis de SIG.



#### PRIX BILAN DES MEILLEURS EMPLOYEURS 2019

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, SIG remporte le prix Bilan des «Meilleurs Employeurs 2019», dans la catégorie entités publiques et semi-publiques. 108 entreprises actives en Suisse romande ont participé à l'enquête du magazine sur les meilleures pratiques RH. Toutes catégories confondues, SIG figure au 2<sup>e</sup> rang. SIG se distingue particulièrement avec l'égalité, la formation, le développement d'une communication transparente. Enfin, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été souligné et a permis à SIG d'être à nouveau primée.



### FUTUR DES MÉTIERS

Dans un contexte de transformation numérique et d'évolutions environnementales, digitales, sociales, organisationnelles et économiques rapides, SIG veut développer une gestion proactive et responsable de ses ressources humaines en lançant le projet Futur des métiers. L'objectif est d'avoir une démarche permanente dans l'anticipation des besoins, de garantir l'adéquation des postes et des profils, et de mettre en place un processus de veille afin de développer de nouvelles compétences.



### UN NOUVEL OUTIL D'APPRÉCIATION DES COLLABORATEURS·TRICES

Basé sur l'auto-évaluation et la responsabilisation, DiaLOG permet de faire une appréciation plus complète sur des nouveaux critères, prenant en compte notamment le savoir-être et le bien-être individuel.

### ÉGALITÉ SALARIALE

Afin de concrétiser sa volonté de s'engager en faveur de l'égalité professionnelle et de lutter contre toute forme de discrimination, SIG a signé début novembre la Charte pour l'égalité salariale dans les organisations proches du secteur public.

## Gouvernance / Conseil d'administration 2019



Nom	<b>Michel Balestra</b> Président	<b>Aline Isoz</b>	<b>Béatrice Stüchelberg-Vijverberg</b>	<b>Sylvia Leuenberger</b>
Représente	Conseil d'État	Conseil d'État	Conseil d'État (avec voix consultative)	Conseil d'État
Membre depuis	2014	2018	2018	2018
Bio	· Administrateur et directeur de Balestrafic	· Membre du Conseil de la Fondation suisse pour paraplégiques · Présidente de l'eGov Innovation Center · Vice-présidente du CA de Globaz SA · Experte en transformation numérique	· Secrétaire générale adjointe République et canton de Genève, Département du territoire (DT)	· Présidente Noé 21 · Membre du comité WWF Genève · Membre du comité PEHVO · Membre du Comité Fonds Terra Joux · Ancienne députée



Nom	<b>Alberto Aliprandi</b>	<b>Christine Senti</b>	<b>Frédéric Hiller</b>	<b>Yves Warpelin</b>
Représente	Conseil d'État	Personnel SIG	Personnel SIG	Personnel SIG
Membre depuis	2018	2018	2007	2016
Bio	· Analyste financier et spécialiste en prévoyance professionnelle	· Expert systèmes	· Responsable de secteur	· Ingénieur de Projet Direction GRD · Président du Syndicat Chrétien de SIG



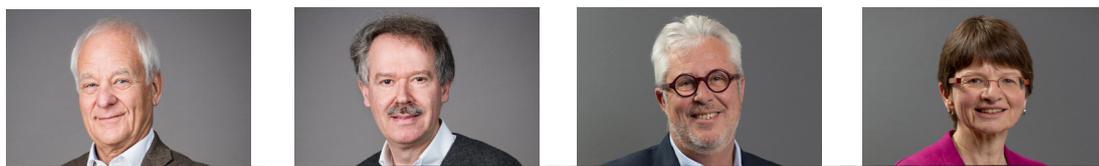
Nom	<b>Daniel Sannicolo</b>	<b>Sami Kanaan</b>	<b>Robert Pattaroni</b>	<b>Pierre Gautier</b>
Représente	Personnel SIG	Ville de Genève	Ville de Genève	Ville de Genève
Membre depuis	2018	2019	2014	2012
Bio	· Ingénieur HES	· Maire de Genève	· Économiste · Ancien conseiller municipal de la Ville de Genève	· Ingénieur physicien · Consultant
Représentations				· ennova SA (Président) · Gaznat SA



Nom	<b>Thierry Tanquerel</b>	<b>Nicolas Aune</b>	<b>Hugo Zbinden</b>	<b>Alexandra Rys</b>
Représente	Ville de Genève	Ville de Genève	Grand Conseil	Grand Conseil
Membre depuis	2018	2018	2014	2007
Bio	· Professeur de droit public à l'Université de Genève	· Economiste	· Professeur associé UNIGE · Physicien	· Conseillère en communication · Membre de la direction CCIG



Nom	<b>Denis Wicht</b>	<b>René Longet</b>	<b>Roger Golay</b>	<b>Daniel Devaud</b>
Représente	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil
Membre depuis	2018	2012	2018	2016
Bio		· Ancien Conseiller national · Ancien maire de la ville d'Onex	· Conseiller National	
Représentations		· EOS Holding SA · Alpiq Holding AG		· Conseil de fondation de CAP Prévoyance · Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG



Nom	<b>Pierre Kunz</b>	<b>Patrick Malek-Asghar</b>	<b>Christophe Senglet</b>	<b>Ruth Bänziger</b>
Représente	Grand Conseil	Communes	Communes	Communes
Membre depuis	2014	2012 jusqu'au 5.11.2019	2018	2018
Bio	· Ancien directeur de Balexert · Ancien député et constituant	· Avocat · Maire de Versoix	· Adjoint au maire de Choulex · Economiste	· Dr ès Sciences biologiques · Conseillère administrative de la Ville d'Onex
Représentations	· CGC Holding, CGC Energie SA (vice-président) · SFMCP · CADIOM SA (Président) · Windpark Lindenberg AG	· SFMCP (Président)		



De gauche à droite :

### **ALAIN ZBINDEN**

Droit, Achats et Risques  
Directeur général adjoint  
(depuis 2002)

#### Formation

Licence de Droit, Avocat

#### Fonctions précédentes

- Responsable de l'Office juridique (SIG)
- Senior Compliance Officer (UBP)

#### Représentations

SFMCP, CGC Holding SA

### **CHRISTIAN BRUNIER**

Directeur général  
(depuis 2014)

#### Formation

MBA, Diplôme de chef de projet ISEIG, CFC de commerce

#### Fonctions précédentes

- Directeur Services partagés (SIG)
- Directeur Innovation et communication (SIG)

#### Représentations

EOS Holding SA

### **STÉPHANE MARET**

Gestion des réseaux de distribution  
(depuis 2015)

#### Formation

EMBA, ingénieur électricien  
ETS/EPFL

#### Fonctions précédentes

- Directeur (CSD Ingénieurs)
- Directeur (Frigaz SA)

#### Représentations

ASIG, Swisspower AG

### **CÉLINE GAUDERLOT**

Finances  
(depuis 2015)

#### Formation

EMLyon (Management / Finance), Expert-comptable et commissaire aux comptes

#### Fonctions précédentes

- Consultante indépendante en finance
- Associée (PwC)

#### Représentations

CADIOM SA



**GILLES GARAZI**

Transition énergétique  
(depuis 2015)

**Formation**

Licence en géologie,  
postgrade en hydrogéologie

**Fonctions précédentes**

- Responsable éco21/  
écoclimat (SIG)
- Ingénieur environnement  
(SIG)

**Représentations**

SFMCP, Swisspower  
Renewables AG

**ROBERT MONIN**

Ressources humaines  
(depuis 2013)

**Formation**

MBA, Master en biologie

**Fonctions précédentes**

- Secrétaire général  
(État de Genève)
- Directeur RH  
(État de Genève)

**Représentations**

CAP Prévoyance

**VINCENT COLLIGNON**

Client  
(depuis 2013)

**Formation**

Ingénieur en génie électrique

**Fonctions précédentes**

- Directeur Carburant et  
combustible (Total Suisse)
- Responsable d'activité  
(Total Italia)

**Représentations**

Compagnie Luminotechnique SA,  
Enerdis Approvisionnement SA,  
Gaznat SA, CADZIPIO SA,  
AES, CGC Holding

**PATRICIA SOLIOZ MATHYS**

Smart city  
(depuis 2015)

**Formation**

Licence en sciences politiques,  
Mineure en HEC

**Fonctions précédentes**

- Directrice Services partagés
- Responsable Distribution  
électricité (SIG)
- Consultante  
(Andersen/BearingPoint)

**Représentations**

PôleBio Energies SA,  
Compagnie Luminotechnique SA

# Sommaire

---

## RAPPORT FINANCIER

30	Commentaires
32	États financiers consolidés
36	Principes comptables
38	Compte de résultat
48	Actif
58	Capitaux propres
60	Passif
69	Informations générales
82	Rapport de l'organe de révision





SIG – 2019

# RAPPORT FINANCIER

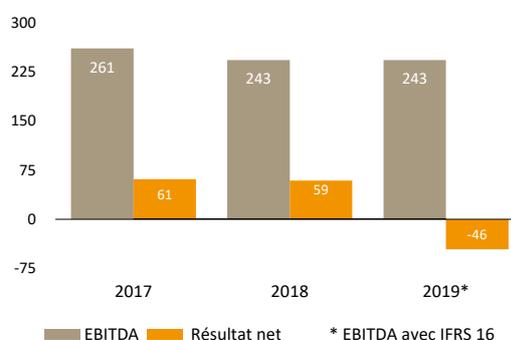
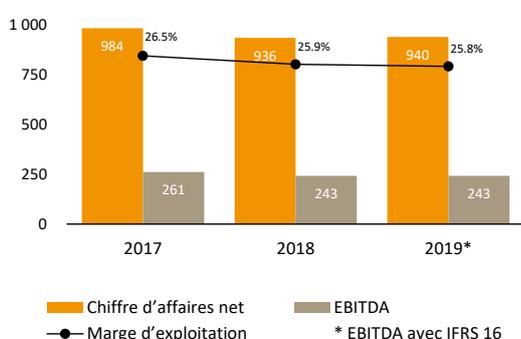


## CONTEXTE

Les marchés de l'électricité et du gaz ont confirmé en 2019 les tendances observées fin 2018. En raison d'une offre et de stocks abondants dus aux importations de gaz naturel liquéfié en Europe, combinés à une demande relativement faible en raison d'un hiver doux, les prix du gaz ont chuté en 2019. Les prix de l'électricité ont quant à eux légèrement fluctué tout au long de l'année autour des valeurs atteintes fin 2018.

De son côté, SIG a été en mesure de réduire ses coûts d'approvisionnement en électricité, suite à l'activation d'une option d'achat favorable et la renégociation de contrats à long terme. Le niveau de production propre d'électricité a lui aussi été satisfaisant en 2019, tant grâce à la production hydroélectrique de l'entreprise qu'à la valorisation énergétique issue de l'usine d'incinération des déchets; cette production propre a ainsi permis de couvrir plus du tiers des besoins des clients.

## PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ



### Un niveau d'EBITDA solide

Dans un environnement réglementaire nécessitant une maîtrise des coûts, et malgré une forte pression commerciale sur les marchés en concurrence, SIG a réalisé une performance opérationnelle solide, en ligne avec ses objectifs. La marge nette d'exploitation (EBITDA/chiffre d'affaires net) s'est maintenue au-dessus de 25% grâce à la stratégie multi-fluides de l'entreprise.

### Un chiffre d'affaires stable

Le chiffre d'affaires de SIG a légèrement progressé en 2019. Les revenus supplémentaires, générés par de nouveaux raccordements gaz et thermiques, ont en effet plus que compensé tant la baisse du chiffre d'affaires des déchets et des eaux usées, que la diminution des produits de la distribution électrique liée à la répercussion de la baisse des coûts.

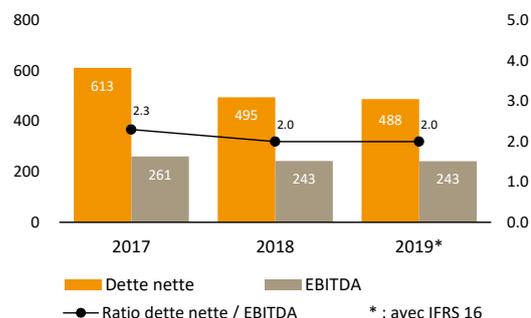
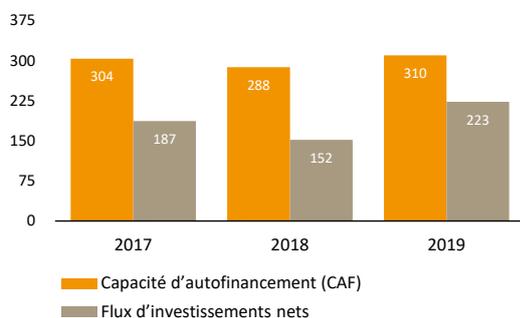
### Des charges d'exploitation en baisse malgré des effets exceptionnels

La hausse des charges de personnel, principalement liée à la modification du plan de retraite, a été compensée par un niveau plus bas des autres charges d'exploitation, notamment dû aux économies durables et pérennes générées par le programme "Leviers de Performances". Un montant d'économies de MCHF 8 a été enregistré en 2019, portant à MCHF 28 le total d'économies réalisées depuis le début du programme.

### Un niveau de dépenses de R&D maintenu

MCHF 11 ont été dédiés au développement, à la prospection et l'identification de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales, en particulier pour la géothermie (MCHF 8), avec notamment le lancement d'un second forage exploratoire sur le canton de Genève en 2019.

## SANTÉ FINANCIÈRE



### Une accélération des investissements durables, dont la rentabilité est insuffisante dans les conditions actuelles

En 2019, SIG et ses filiales ont investi environ MCHF 230 (nets des participations clients) sur le canton de Genève.

En cohérence avec son engagement en faveur de la transition environnementale, l'entreprise a accéléré ses investissements dans les réseaux d'énergie thermique renouvelable, avec notamment plus de MCHF 40 investis pour le déploiement de GeniLac (réseau hydrothermique 100% renouvelable); ces investissements, visant à chauffer et refroidir des bâtiments avec de l'eau du lac Léman, permettront, à l'avenir, une forte diminution des émissions de CO<sub>2</sub>. L'entreprise a également engagé des travaux par anticipation (mesures conservatoires), afin de bénéficier de synergies avec les chantiers de construction de nouveaux quartiers ou de profiter de l'opportunité de grands travaux d'infrastructure. Ces travaux anticipés ainsi que les perspectives de cash-flow futurs des autres projets thermiques en cours de réalisation ne permettent actuellement pas de couvrir la totalité de la valeur des actifs y afférents. Ces actifs, ainsi que ceux relatifs au projet de construction de la future usine des Cheneviers et à l'activité Télécom sont à l'origine des MCHF 107 de dépréciations d'actifs comptabilisés au 31 décembre 2019.

Une autre part importante des investissements a été consacrée au renouvellement des réseaux pour garantir la fiabilité et la qualité de la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau potable. L'année 2019 a aussi vu le démarrage des premiers travaux visant à agrandir et moderniser la STEP de Villette, en vue de traiter à terme les micropol-luants.

### Un équilibre financier sain

Tout en continuant à autofinancer ses investissements en forte progression (+45% entre 2018 et 2019), et en comptabilisant les droits d'utilisation, notamment du sol, comme une nouvelle dette au bilan de l'entreprise (IFRS 16) pour un montant de MCHF 63, SIG a légèrement diminué son endettement financier en 2019, et ce, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Cette performance financière a été permise par la solidité des activités opérationnelles historiques (+ de MCHF 300 de CAF en 2019), ainsi que par une gestion et planification rigoureuse de la trésorerie.

En 2019, SIG a remboursé la dernière annuité de la dette d'assainissement envers sa caisse de pension (MCHF 48). Ainsi, entre 2014 et 2019, SIG aura honoré 100% de son engagement de recapitalisation du fonds de prévoyance en lui versant plus de MCHF 535 (capital et intérêts).

Cette robustesse financière (ratio dette nette sur EBITDA de 2.0) permet aujourd'hui de financer les activités en développement (notamment thermique renouvelable), qui contribueront à la décarbonisation de la société et à une gestion plus efficace des énergies (quartiers intelligents).

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Chiffre d'affaires net	935.9	940.2	3
Autres produits d'exploitation	58.9	53.3	3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>994.8</b>	<b>993.5</b>	
Achats d'énergies	(223.9)	(224.8)	4
Charges de personnel	(317.6)	(332.3)	5
Autres charges d'exploitation	(130.1)	(114.5)	6
Redevances	(80.4)	(79.3)	7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(752.0)</b>	<b>(750.9)</b>	
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA <sup>2</sup></b>	<b>242.8</b>	<b>242.6</b>	
Amortissements et dépréciations	(196.9)	(257.7)	8
<b>Résultat opérationnel - EBIT <sup>3</sup></b>	<b>45.9</b>	<b>(15.1)</b>	
Charges financières	(20.0)	(24.1)	9
Produits financiers	34.6	6.0	9
Quote-part de résultat des participations mises en équivalence	(1.5)	(12.5)	14
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>59.0</b>	<b>(45.7)</b>	
Part des propriétaires de SIG	57.4	(47.5)	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1.6	1.8	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

<sup>2</sup> Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (correspondant au résultat avant charges et produits financiers, quote-part de résultat des participations mises en équivalence, amortissements et dépréciations).

<sup>3</sup> Earnings Before Interest and Taxes (correspondant à l'EBITDA diminué des amortissements et dépréciations).

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Résultat net consolidé	59.0	(45.7)	
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(0.2)	1.0	22/33
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - coentreprises et associés	3.4	2.0	22
Écarts de conversion - coentreprises et associés	(2.2)	(0.9)	22
<b>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net</b>	<b>1.0</b>	<b>2.1</b>	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite et aux autres engagements	(13.8)	(169.7)	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - coentreprises et associés	0.3	(1.0)	22
<b>Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>	<b>(13.5)</b>	<b>(170.7)</b>	
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(12.5)</b>	<b>(168.6)</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>46.5</b>	<b>(214.3)</b>	
Part des propriétaires de SIG	44.6	(215.7)	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1.9	1.4	34

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

Actifs	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Immobilisations corporelles	3'115.2	3'109.6	11
Immobilisations incorporelles	25.5	32.7	12
Droits d'utilisation	-	63.1	13
Participations mises en équivalence	335.3	319.6	14
Immobilisations financières	247.9	235.2	15
<b>Actifs non courants</b>	<b>3'723.9</b>	<b>3'760.2</b>	
Stocks	16.6	17.0	16
Clients et autres créances	167.6	158.4	17
Comptes de régularisation actifs	43.2	21.3	18
Autres actifs financiers	8.4	15.9	19
Liquidités et équivalents de liquidités	49.9	52.7	20
<b>Actifs courants</b>	<b>285.7</b>	<b>265.3</b>	
<b>Actifs</b>	<b>4'009.6</b>	<b>4'025.5</b>	
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
Capital de dotation	100.0	100.0	21
Résultat et réserves	1'802.4	1'586.7	22
<b>Capitaux propres des propriétaires</b>	<b>1'902.4</b>	<b>1'686.7</b>	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	19.3	20.7	34
<b>Capitaux propres</b>	<b>1'921.7</b>	<b>1'707.4</b>	
Produits différés	595.3	613.4	23
Autres passifs financiers	15.0	7.2	24
Emprunts	462.1	434.5	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	-	59.4	13
Provisions	70.8	89.8	26
Engagements de retraite et autres engagements	619.4	792.2	27
<b>Passifs non courants</b>	<b>1'762.6</b>	<b>1'996.5</b>	
Produits différés	35.9	35.7	23
Autres passifs financiers	2.9	7.2	24
Emprunts	35.3	43.5	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	-	3.5	13
Provisions	13.1	8.5	26
Fournisseurs et autres créanciers	177.2	149.8	28
Comptes de régularisation passifs	60.9	73.4	29
<b>Passifs courants</b>	<b>325.3</b>	<b>321.6</b>	
<b>Passifs</b>	<b>2'087.9</b>	<b>2'318.1</b>	
<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>4'009.6</b>	<b>4'025.5</b>	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<b>Activités d'exploitation</b>	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Résultat d'exploitation - EBITDA	242.8	242.6	20
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	5.9	4.3	14
Autres produits/(charges) financiers	(2.3)	(1.7)	20
Résultat net sur cessions d'actifs	(3.8)	(0.3)	3
Variation de l'actif d'exploitation net	(10.0)	15.8	20
Encaissements anticipés de contrats clients long terme	19.4	5.4	23
<b>Produits et charges non monétaires</b>			
Amortissements des participations clients aux actifs	(20.2)	(21.0)	3
Mouvements des provisions	(3.0)	14.4	26
Ecarts actuariels sur engagements de retraite et autres engagements	52.9	44.9	
Amortissement créance EnBW	6.2	5.9	15
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>287.9</b>	<b>310.3</b>	
<b>Activités d'investissement</b>			
Investissements corporels	(193.0)	(245.1)	11
Investissements incorporels	(5.0)	(11.2)	12
Investissements financiers nets	(0.1)	(7.5)	15
Participations reçues des clients pour le financement des actifs	33.4	36.3	23
Dividendes reçus de participations non consolidées	5.0	4.1	9
Produits des cessions d'actifs	3.8	0.3	3
Désinvestissements de participations mises en équivalence	3.6	-	14
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>	<b>(152.3)</b>	<b>(223.1)</b>	
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation d'emprunts	-	3.5	25
Remboursement d'emprunts	(75.5)	(22.6)	25
Remboursement de dettes liées à des droits d'utilisation	-	(3.6)	13
Intérêts payés	(14.3)	(13.1)	20
Annuité et amortissements anticipés de recapitalisation de la caisse de pension	(98.9)	(48.6)	27
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(1.4)	-	
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>	<b>(190.1)</b>	<b>(84.4)</b>	
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(54.5)</b>	<b>2.8</b>	
Liquidités et équivalents de liquidités au 01.01	104.4	49.9	
Liquidités et équivalents de liquidités au 31.12	49.9	52.7	20

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

Le passage du résultat net consolidé au résultat d'exploitation (EBITDA) ainsi que la variation de l'actif d'exploitation net sont détaillés dans la note 20.

## ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2018	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2018	100.0	1'757.8	1'857.8	18.8	1'876.6
Résultat net consolidé	-	57.4	57.4	1.6	59.0
Autres éléments du résultat global	-	(12.8)	(12.8)	0.3	(12.5)
<b>Résultat global</b>	-	<b>44.6</b>	<b>44.6</b>	<b>1.9</b>	<b>46.5</b>
Dividende versé	-	-	-	(1.4)	(1.4)
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>100.0</b>	<b>1'802.4</b>	<b>1'902.4</b>	<b>19.3</b>	<b>1'921.7</b>
Note		22		34	

2019	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2019	100.0	1'802.4	1'902.4	19.3	1'921.7
Résultat net consolidé	-	(47.5)	(47.5)	1.8	(45.7)
Autres éléments du résultat global	-	(168.2)	(168.2)	(0.4)	(168.6)
<b>Résultat global</b>	-	<b>(215.7)</b>	<b>(215.7)</b>	<b>1.4</b>	<b>(214.3)</b>
Dividende versé	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>100.0</b>	<b>1'586.7</b>	<b>1'686.7</b>	<b>20.7</b>	<b>1'707.4</b>
Note		22		34	

## NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

### Préambule

SIG, dont le siège est à Vernier (canton de Genève, Suisse), est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'État. L'entreprise répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 (LSIG), découlant de l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève. Cette dernière donne pour missions à SIG de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, et l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux usées. SIG peut en outre développer d'autres activités dans des domaines liés à ses missions et fournir des prestations en matière de télécommunications.

### Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les principes comptables détaillés dans les notes concernées, à l'exception de certains principes comptables généraux qui sont énoncés ci-après.

Les nouvelles normes IFRS et interprétations suivantes sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- IFRS 16 "Contrats de location" ;
- IFRIC 23 "Incertitudes relatives aux traitements fiscaux" ;
- modifications d'IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative", d'IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises", et d'IAS 19 "Modifications, réduction ou liquidation d'un régime" ;
- améliorations annuelles des IFRS - cycle 2015-2017 (amendement de IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", IFRS 11 "Partenariats", IAS 12 "Impôts sur le résultat" et IAS 23 "Coûts d'emprunt").

A l'exception de la norme IFRS 16 "Contrats de location", les changements précités n'ont pas eu d'effets significatifs sur les états financiers consolidés 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, SIG a adopté la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location. Cette norme établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats de location, en remplacement de la norme IAS 17. A la date de première application, SIG a opté pour la méthode rétrospective modifiée, qui prévoit l'enregistrement des ajustements dans les fonds propres et l'absence de retraitement des chiffres comparatifs 2018.

Selon cette norme, les contrats qualifiés sont ceux qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps, moyennant une contrepartie. Ainsi, cette norme introduit un modèle de comptabilisation unique chez le preneur, qui implique l'inscription au bilan de presque tous les engagements de location, à l'exception de ceux relatifs à des actifs de faibles valeurs ou pour lesquels la durée de l'engagement ne dépasse pas 12 mois. Elle supprime par ailleurs la distinction entre location simple et location-financement. Il résulte de l'application de la norme une augmentation de la valeur du bilan, à l'actif, par des droits d'utilisation, et, au passif, par des dettes liées au droits d'utilisation (note 13) pour une valeur actualisée de MCHF 66.7 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette nouvelle norme a donc un impact sur la dette nette (note 32) et les flux de trésorerie consolidés mais a une incidence non significative sur le résultat net de SIG.

A la date de clôture, certains amendements de normes applicables à SIG, sont publiés mais ne sont pas encore entrés en vigueur :

- références aux normes IFRS dans le cadre conceptuel IFRS ;
- IFRS 3 "Définition d'un business" ;
- IAS 1 "Classification des actifs courants et non courants" et IAS 8 "Définition de la matérialité".

SIG a décidé de ne pas appliquer ces nouveaux textes par anticipation.

### Principaux jugements, hypothèses et estimations

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou en raison de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les éléments des états financiers consolidés concernés par des jugements, hypothèses et estimations sont :

- les amortissements (note 8) ;
- les immobilisations corporelles, incorporelles, les participations mises en équivalence et les immobilisations financières (notes 10, 11, 12, 14 et 15) ;
- les droits d'utilisation et dettes liées à des droits d'utilisation (note 13) ;
- les consommations à facturer (note 17) ;
- les provisions (note 26) ;
- les engagements de retraite (note 27).

## Évaluations

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe des coûts historiques (coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés) à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, correspondant généralement à leur valeur de marché. L'évaluation à la juste valeur s'applique à la fois à des actifs et des passifs financiers ou non financiers, exception faite notamment :

- de la valeur nette de réalisation des stocks ;
- de la valeur d'utilité dans le cadre de dépréciations d'actifs.

La juste valeur correspond à l'estimation, à la clôture, du prix de sortie à percevoir pour la vente d'un actif ou à payer lors d'un transfert de passif, dans des conditions de concurrence normale entre acteurs du marché. La juste valeur ne doit pas prendre en compte l'usage spécifique que SIG peut faire d'un actif.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, basée sur les données techniques utilisées dans le cadre de l'évaluation (note 33).

## Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat, en charges ou produits financiers.

## Impôts

En raison d'exonérations conférées par les législations cantonale et fédérale, SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le bénéfice. Le montant total des impôts des filiales, soumises au droit privé, ne fait pas l'objet d'une présentation spécifique, compte tenu de son caractère non significatif. La charge est incluse dans la rubrique «Autres charges d'exploitation» (note 6).

## Périmètre de consolidation, acquisitions et cessions

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de SIG et de ses participations (note 34). L'ensemble est désigné comme «le Groupe».

## NOTE 2 | INFORMATIONS SECTORIELLES

SIG ayant ses clients finaux exclusivement en Suisse, il n'existe pas de secteurs géographiques pour la présentation sectorielle. De même, SIG n'a pas de client dépassant à lui seul le seuil de 10% du chiffre d'affaires total.

La détermination des segments opérationnels est fondée sur les secteurs qui font l'objet d'un suivi au niveau de la Direction générale. Ils sont détaillés ci-après.

Ces secteurs sont gérés distinctement par un ou plusieurs membres de la Direction générale. Toute transaction entre ces secteurs est effectuée à un prix proche du marché, au prix de revient ou au tarif réglementé.

### SECTEUR ÉNERGIES

#### Électricité

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique, dont elle produit une partie. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel ils souhaitent s'approvisionner.

Les actifs de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de sa filiale, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), qui assurent la production de l'énergie hydraulique ;
- les installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur, provenant du traitement des déchets, en énergie thermique et électrique ;
- les centrales photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire.

L'approvisionnement en électricité est assuré pour un tiers par de la production SIG. Le solde, dont l'origine renouvelable est garantie, est couvert par des achats auprès de sociétés tierces hors canton.

#### Gaz

SIG fournit du gaz naturel à la population et l'économie du canton de Genève. Cette énergie répond aux besoins de fourniture de chaleur, d'énergie de processus et de carburant des clients genevois. L'approvisionnement en gaz est exclusivement assuré par l'entreprise romande Gaznat, dont SIG est actionnaire.

#### Énergie thermique

SIG fournit la région genevoise en énergie thermique (chaleur et froid) en privilégiant les ressources renouvelables locales.

Produite dans plusieurs centrales thermiques, la chaleur, dont une moitié est d'origine renouvelable, est distribuée via un réseau de chauffage à distance (CAD), afin de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Les bâtiments à haute performance énergétique sont quant à eux chauffés à l'aide de pompes à chaleur.

Le système de froid à distance (FAD) repose sur un réseau qui utilise et diffuse l'eau du lac, des cours d'eau ou l'énergie du sol, pour rafraîchir en été les bâtiments, directement par le biais d'un échangeur thermique.

#### Efficiences énergétiques

SIG mène le programme éco21, dont les différents plans d'actions accompagnent tous les segments de clientèle de l'entreprise, dans leurs démarches d'économies d'énergies. Agissant en tant que facilitateur, éco21 mobilise consommateurs et acteurs du marché pour l'efficacité énergétique électrique et thermique.

#### Valorisation des déchets

SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton de Genève.

Selon leur nature, les déchets sont acheminés (par voie fluviale ou par la route) soit vers l'usine des Cheneviers, dont les installations et les bâtiments de traitement des déchets appartiennent à SIG, soit vers le site de Châtillon, pour lequel SIG est exploitant. Ils consistent notamment en des déchets ordinaires, des déchets industriels, des déchets verts et des déchets spéciaux.

## SECTEUR RÉSEAUX

### Distribution d'électricité

SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Ce réseau est principalement souterrain. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension (appartenant à Swissgrid).

### Distribution de gaz

SIG distribue le gaz naturel sur l'ensemble du canton de Genève.

Les actifs du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. Cet acheminement est réalisé depuis les réseaux européens par Gaznat, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

### Télécom

SIG exploite des réseaux de télécommunications (fibre optique et LoRa).

L'activité Télécom a pour buts de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit, et de concevoir des sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux. Le réseau est commercialisé, soit par la vente directe de SIG aux entreprises, soit au travers de fournisseurs de services de télécommunication pour les marchés entreprises et résidentiels.

### Eau potable

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en eau potable.

Les actifs du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau provient du lac pour environ 90% et de la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée, afin d'en assurer la qualité, avant d'être acheminée chez les clients.

### Eaux usées

SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées de tout le canton ainsi que de certaines zones de la région transfrontalière.

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ou dans l'Arve.

## SECTEUR AUTRES

### Activités de support

Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ainsi que toutes les activités, qui accompagnent le développement de l'entreprise (finances, droits, achats, gestion des risques, ressources humaines, etc).

### Autres filiales

Exceptées CADIOM et SFMCP, comprises dans le secteur Énergies, toutes les autres filiales du Groupe SIG sont regroupées dans le secteur Autres.

Le suivi des secteurs porte principalement sur :

- les immobilisations corporelles, en raison de l'importance des outils de production dans l'accomplissement des missions confiées à SIG ;
- le résultat opérationnel (EBIT), pour le suivi de la performance de chacun des secteurs.

Les immobilisations incorporelles et les droits d'utilisation ne sont pas inclus dans le suivi sectoriel.

## Information sectorielle - Résultat opérationnel <sup>1</sup>

2018	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	433.0	502.5	11.5	(11.1)	935.9	3
Chiffre d'affaires interne	28.7	32.5	23.1	(84.3)	-	
Autres produits d'exploitation	11.7	43.3	3.9	-	58.9	3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>473.4</b>	<b>578.3</b>	<b>38.5</b>	<b>(95.4)</b>	<b>994.8</b>	
Achats d'énergies	(219.8)	(49.0)	(1.7)	46.6	(223.9)	4
Charges de personnel	(94.1)	(159.5)	(64.0)	-	(317.6)	5
Autres charges d'exploitation	(66.0)	(138.1)	25.2	48.8	(130.1)	6
Redevances	(20.1)	(60.3)	-	-	(80.4)	7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(400.0)</b>	<b>(406.9)</b>	<b>(40.5)</b>	<b>95.4</b>	<b>(752.0)</b>	
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>73.4</b>	<b>171.4</b>	<b>(2.0)</b>	<b>-</b>	<b>242.8</b>	
Amortissements et dépréciations	(72.8)	(114.5)	(9.6)	-	(196.9)	8
<b>Résultat opérationnel - EBIT</b>	<b>0.6</b>	<b>56.9</b>	<b>(11.6)</b>	<b>-</b>	<b>45.9</b>	

2019	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	445.0	488.9	11.0	(4.7)	940.2	3
Chiffre d'affaires interne	27.4	28.3	19.2	(74.9)	-	
Autres produits d'exploitation	8.2	43.6	1.5	-	53.3	3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>480.6</b>	<b>560.8</b>	<b>31.7</b>	<b>(79.6)</b>	<b>993.5</b>	
Achats d'énergies	(222.0)	(42.8)	(1.4)	41.4	(224.8)	4
Charges de personnel	(99.5)	(167.0)	(65.8)	-	(332.3)	5
Autres charges d'exploitation	(76.9)	(115.2)	39.4	38.2	(114.5)	6
Redevances	(22.3)	(57.0)	-	-	(79.3)	7
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(420.7)</b>	<b>(382.0)</b>	<b>(27.8)</b>	<b>79.6</b>	<b>(750.9)</b>	
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>59.9</b>	<b>178.8</b>	<b>3.9</b>	<b>-</b>	<b>242.6</b>	
Amortissements et dépréciations	(122.3)	(125.4)	(10.0)	-	(257.7)	8
<b>Résultat opérationnel - EBIT</b>	<b>(62.4)</b>	<b>53.4</b>	<b>(6.1)</b>	<b>-</b>	<b>(15.1)</b>	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

Au 31 décembre 2019, les dépréciations d'actifs, comptabilisées dans les amortissements, se sont élevées à :

- MCHF 84.9 dans le secteur Énergies (MCHF 26.5 au 31 décembre 2018) en lien avec les actifs de Valorisation des déchets et de l'Énergie thermique;
- MCHF 21.2 dans le secteur Réseaux (MCHF 18.8 au 31 décembre 2018) en lien avec les actifs Télécom.

Information sectorielle - Valeurs des immobilisations corporelles <sup>1</sup>

2018	Énergies	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	300.4	711.0	319.8	1'331.2
Installations de production et distribution	1'015.7	3'230.9	29.0	4'275.6
Autres immobilisations corporelles	11.4	159.7	20.2	191.3
En construction	92.0	174.1	3.3	269.4
<b>Valeur brute au 31.12.2018</b>	<b>1'419.5</b>	<b>4'275.7</b>	<b>372.3</b>	<b>6'067.5</b>
Terrains et bâtiments	(181.0)	(299.2)	(134.2)	(614.4)
Installations de production et distribution	(472.4)	(1'648.8)	(19.7)	(2'140.9)
Autres immobilisations corporelles	(9.3)	(125.5)	(16.1)	(150.9)
Dépréciations	(27.3)	(18.8)	-	(46.1)
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2018</b>	<b>(690.0)</b>	<b>(2'092.3)</b>	<b>(170.0)</b>	<b>(2'952.3)</b>
Terrains et bâtiments	119.4	411.8	185.6	716.8
Installations de production et distribution	543.3	1'582.1	9.3	2'134.7
Autres immobilisations corporelles	2.1	34.2	4.1	40.4
En construction	64.7	155.3	3.3	223.3
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2018</b>	<b>729.5</b>	<b>2'183.4</b>	<b>202.3</b>	<b>3'115.2</b>
Note				11
<b>2019</b>	<b>Énergies</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Terrains et bâtiments	301.9	725.8	322.3	1'350.0
Installations de production et distribution	1'051.6	3'259.5	29.9	4'341.0
Autres immobilisations corporelles	11.3	165.8	20.7	197.8
En construction	151.2	215.0	3.3	369.5
<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>	<b>1'516.0</b>	<b>4'366.1</b>	<b>376.2</b>	<b>6'258.3</b>
Terrains et bâtiments	(185.2)	(313.1)	(140.9)	(639.2)
Installations de production et distribution	(507.3)	(1'692.5)	(21.0)	(2'220.8)
Autres immobilisations corporelles	(9.7)	(131.8)	(17.4)	(158.9)
Dépréciations	(108.1)	(21.7)	-	(129.8)
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2019</b>	<b>(810.3)</b>	<b>(2'159.1)</b>	<b>(179.3)</b>	<b>(3'148.7)</b>
Terrains et bâtiments	116.7	412.7	181.4	710.8
Installations de production et distribution	544.3	1'567.0	8.9	2'120.2
Autres immobilisations corporelles	1.6	34.0	3.3	38.9
En construction	43.1	193.3	3.3	239.7
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2019</b>	<b>705.7</b>	<b>2'207.0</b>	<b>196.9</b>	<b>3'109.6</b>
Note				11

<sup>1</sup> Ces informations relatives au bilan sont présentées hors effet IFRS 16.

Les immobilisations corporelles comprennent des dépréciations cumulées (note 10) de MCHF 473.1 au 31 décembre 2019 (MCHF 367.0 au 31 décembre 2018) qui se répartissent comme suit :

- Énergies: MCHF 264.9 (MCHF 180.0 au 31 décembre 2018);
- Réseaux: MCHF 208.2 (MCHF 187.0 au 31 décembre 2018).

## NOTE 3 | CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est constitué des produits comptabilisés lors :

- du transport et de la livraison des fluides (électricité, gaz, énergie thermique, eau potable) ;
- du traitement des déchets ainsi que des eaux usées ;
- de la réalisation de prestations de services.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services, en continu ou à une date spécifique. Les livraisons des fluides sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réception et consommation par les clients. La quantité effectivement consommée est relevée sur les compteurs, une fois par an, pour la majorité des clients. Les produits de l'année incluent par conséquent une estimation pour les fluides, livrés et consommés jusqu'à la fin de la période comptable, mais non facturés (note 17).

Les services rendus en continu, sur une durée supérieure à un an et pour une valeur significative, sont comptabilisés à l'avancement de la prestation. Ces services comprennent notamment les contrats de construction d'ouvrages pour le compte de clients.

Le chiffre d'affaires brut inclut la collecte/refacturation de taxes pour lesquelles SIG agit en qualité d'intermédiaire, respectivement pour le supplément fédéral des nouvelles

énergies renouvelables et pour la taxe CO<sub>2</sub>. En vertu d'IFRS 15, ces deux taxes sont exclues du chiffre d'affaires net.

### Prestations propres activées

Les prestations propres activées concernent des coûts de main d'œuvre interne activés dans les immobilisations ou les travaux en cours. Ces coûts, principalement relatifs au bureau d'ingénieurs de SIG, sont présentés dans les charges de personnel. Ils sont subséquemment activés au bilan, avec pour contrepartie la rubrique « prestations propres activées » figurant dans les autres produits d'exploitation.

### Participations des clients aux actifs

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ces derniers, ainsi que certains partenaires de SIG, contribuent, en payant une participation, au maintien du réseau et au dimensionnement spécifique de certaines installations qui restent la propriété de SIG (note 23).

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 17

	2018	2019
Chiffre d'affaires brut	1'045.4	1'051.1
Nouvelles énergies renouvelables	(61.4)	(63.3)
Taxe CO <sub>2</sub>	(48.1)	(47.6)
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>935.9</b>	<b>940.2</b>
Prestations propres activées	35.0	32.0
Participations clients aux actifs	20.2	21.0
Résultat net sur cessions d'actifs	3.7	0.3
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>58.9</b>	<b>53.3</b>

**Chiffre d'affaires brut**

Le chiffre d'affaires brut est constitué des montants reçus et à recevoir pour les biens fournis ainsi que les prestations de services effectuées, pour les clients de SIG. Ce chiffre brut est ensuite retraité de certaines taxes (NER, CO<sub>2</sub>), en vue de déterminer le chiffre d'affaires net.

En 2019, SIG a réalisé 40% de son chiffre d'affaires brut sur des marchés ouverts à la concurrence (38% en 2018); le solde concerne des marchés réglementés, pour lesquels SIG dispose d'un monopole.

**Nouvelles énergies renouvelables (LEne<sup>1</sup>, art. 35)**

Le supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables, versé à la Confédération, couvre le surcoût lié

à la prise en charge, par les gestionnaires du réseau de transport, de l'électricité de sources renouvelables. Cette prise en charge est mutualisée, au niveau de la Confédération, par la société nationale du réseau de transport.

**Taxe CO<sub>2</sub>**

Taxe incitative visant à réaliser les objectifs en matière de protection du climat, la taxe CO<sub>2</sub> est prélevée sur les ventes de combustibles fossiles, dont le gaz naturel. Cette taxe est reversée à la Confédération par l'importateur de gaz en Suisse, puis est refacturée aux acteurs de la branche d'approvisionnement.

<sup>1</sup> Loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1998

**NOTE 4 | ACHATS D'ÉNERGIES****PRINCIPES COMPTABLES**

Les contrats à terme d'énergie électrique et de gaz avec livraison physique ne sont pas considérés comme des instruments financiers lorsque SIG les a conclus pour son « propre usage ».

Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies cumulativement :

- une livraison physique intervient systématiquement ;
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

	2018 retraité	2019
Achats d'électricité	(90.6)	(86.2)
Achats de gaz	(85.0)	(95.5)
Coûts de transport de l'énergie électrique et du gaz	(48.3)	(43.1)
<b>Achats d'énergies</b>	<b>(223.9)</b>	<b>(224.8)</b>

SIG produit une partie de l'énergie électrique qu'elle vend à ses clients et achète à des tiers le complément nécessaire.

Les achats d'énergies excluent la production d'énergie électrique par SIG et sa filiale SFMCP. Les coûts d'exploitation liés à cette production sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat consolidé.

Les principaux ouvrages SIG produisant de l'énergie électrique sont les suivants : les barrages de Verbois et du Seujet, l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers ainsi que les installations photovoltaïques.

Tous les achats de gaz naturel sont effectués auprès de Gaznat (inchangé par rapport à 2018).

Afin de présenter des coûts de nature similaire dans la même rubrique, les coûts de transport du gaz ne sont plus inclus dans la rubrique "Achats de gaz" mais sont présentés dans la rubrique "Coûts de transport de l'énergie électrique et du gaz". Les chiffres comparatifs 2018 pour ces deux rubriques ont été retraités pour MCHF 16.4.

## NOTE 5 | CHARGES DE PERSONNEL

	2018	2019
Salaires, traitements et rémunération variable	(211.1)	(216.8)
Charges sociales	(21.5)	(21.3)
Charges de retraite	(79.4)	(88.4)
Autres charges de personnel	(5.6)	(5.8)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(317.6)</b>	<b>(332.3)</b>

### Charges de retraite

Les cotisations versées par SIG à la caisse d'assurance du personnel (CAP), d'un montant de MCHF 36.9 en 2019 (MCHF 26.2 en 2018), sont comptabilisées en déduction de l'engagement de retraite au passif. Il en est de même pour l'annuité 2019 de MCHF 48.6 versée par SIG à la CAP, dans le cadre de l'assainissement du fonds de prévoyance (note 27).

Les charges de retraite 2019 incluent MCHF 36.5 en lien avec des modifications du plan de retraite, en particulier l'augmentation, de 76% à 100%, de la part du 13ème salaire dans le traitement assuré, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En 2018, les modifications du plan de retraite avaient conduit à l'enregistrement d'une charge de MCHF 27.4 relative à l'augmentation, de 51% à 75%, de la part du 13ème salaire dans le traitement assuré.

## NOTE 6 | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2018	2019
Honoraires et mandats externes	(32.6)	(28.1)
Frais d'évacuation des déchets	(10.4)	(9.4)
Fournitures et consommables	(50.0)	(49.0)
Frais généraux	(37.1)	(28.0)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(130.1)</b>	<b>(114.5)</b>

## NOTE 7 | REDEVANCES

Les redevances que SIG verse à l'État de Genève (« État »), à la Ville de Genève (« Ville »), aux autres communes genevoises (« Communes ») ainsi qu'à la Confédération, sont fixées par les lois listées ci-après :

### Utilisation du domaine public (LSIG<sup>1</sup>, art. 32, al. 2 et 3)

La redevance rémunère l'État, la Ville et les Communes pour l'utilisation, par SIG, du domaine public, par le biais de ses réseaux de transport et de distribution.

### Gestion des eaux (LEaux-GE<sup>2</sup>, art. 86, al. 1, l. f)

La redevance, versée à l'État, vise à permettre la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève.

### Droit d'eau (LEaux-GE<sup>2</sup>, art. 33 et RUESS<sup>3</sup>, art. 22)

La redevance rémunère l'État pour le captage des eaux souterraines par SIG.

### Fonds énergie des collectivités publiques (LSIG<sup>1</sup>, art. 31, al. 3 et 4)

Le fonds énergie des collectivités publiques a pour objectif de permettre le développement de projets liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

### Utilisation de la force hydraulique (LEaux-GE<sup>2</sup>, art. 33, LFH<sup>4</sup>, art. 49 et RDE<sup>5</sup>)

La redevance vise à rémunérer l'État pour l'utilisation, par SIG et SFMCP, de l'eau comme force hydraulique.

### Micropolluants (LEaux<sup>6</sup>, art. 60b, al. 1)

La taxe vise à financer les mesures que doivent prendre les exploitants de stations d'épuration pour éliminer les CTO (composés traces organiques) dans les eaux usées.

**Autres**

Les autres redevances comprennent principalement :

- des incitations financières dans le cadre de programmes d'économies d'énergie ;
- des charges en lien avec une réduction du droit à l'impôt préalable ;
- la gratuité du traitement des déchets pour certaines œuvres caritatives.

<sup>1</sup> Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973

<sup>2</sup> Loi sur les eaux du 5 juillet 1961

<sup>3</sup> Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 15 septembre 2010

<sup>4</sup> Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916

<sup>5</sup> Règlement d'application de l'article 8a de la Loi sur les droits d'enregistrement du 1<sup>er</sup> mars 2004

<sup>6</sup> Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991

	Contreparties	2018	2019
Utilisation du domaine public <sup>7</sup>	État / Ville / Communes	(36.2)	(35.6)
Gestion des eaux	État	(9.0)	(6.5)
Droit d'eau	État	(5.4)	(5.1)
Fonds énergie des collectivités publiques	État	(4.6)	(4.5)
Utilisation de la force hydraulique	État	(10.7)	(10.4)
Micropolluants	Confédération	(5.3)	(5.3)
Autres	Confédération et autres	(9.2)	(11.9)
<b>Redevances</b>		<b>(80.4)</b>	<b>(79.3)</b>

<sup>7</sup> Ventilation 2018: État (9.0), Ville (11.4), Communes (15.8)

Ventilation 2019: État (8.9), Ville (11.1), Communes (15.6)

**NOTE 8 | AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS****PRINCIPES COMPTABLES**

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant des actifs ayant un coût significatif par rapport au total de l'actif considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties de façon linéaire. Les durées d'utilité estimées, qui tiennent compte des durées d'utilisation technique et de l'obsolescence technologique, sont les suivantes :

**Terrains et bâtiments**

- Terrains: aucun amortissement
- Bâtiments: 10 à 80 ans

**Installations de production et distribution**

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement: 10 à 50 ans
- Installations de production: 5 à 50 ans
- Réseaux de transport et de distribution: 20 à 60 ans

**Autres immobilisations corporelles**

- Véhicules: 5 à 20 ans
- Outils de tarification: 5 à 20 ans
- Autres matériels: 3 à 10 ans

**En construction**

- Dans la mesure où une dépréciation est déjà prévisible

**Droits d'utilisation**

- Terrains: jusqu'à 80 ans
- Locaux: jusqu'à 40 ans

**Immobilisations incorporelles**

- Logiciels: 3 à 10 ans
- Produits: 3 à 10 ans

**JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS**

À la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépréciations sont détaillées dans la note 10.

	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Amortissements	(138.3)	(136.6)	11
Dépréciations	(45.3)	(106.1)	10/11
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	(11.1)	(9.0)	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(194.7)</b>	<b>(251.7)</b>	
Amortissements	(2.2)	(4.0)	12
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(2.2)</b>	<b>(4.0)</b>	
Amortissements	-	(2.0)	13
<b>Droits d'utilisation</b>	<b>-</b>	<b>(2.0)</b>	
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(196.9)</b>	<b>(257.7)</b>	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

## NOTE 9 | CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Variation de juste valeur des immobilisations financières	(0.4)	(0.6)	10
Rémunération du capital de dotation	(5.0)	(5.0)	21
Intérêts et frais sur emprunts	(9.3)	(8.1)	33
Part des intérêts activés	2.1	2.5	11
Variation de juste valeur des instruments financiers	(4.5)	(3.5)	33
Pertes de change	(1.1)	(1.2)	33
Charge d'actualisation des créances	-	(1.4)	33
Charges d'actualisation des dettes liées à des droits d'utilisation	-	(2.4)	13
Autres frais financiers	(1.8)	(4.4)	
<b>Charges financières</b>	<b>(20.0)</b>	<b>(24.1)</b>	
Variation de juste valeur des immobilisations financières	25.0	-	10/15
Dividendes de participations non consolidées	5.0	4.1	33
Boni de liquidation de participation mise en équivalence	3.0	-	33
Revenus des créances et placements	1.4	0.7	33
Produit d'actualisation des créances	0.2	1.2	33
<b>Produits financiers</b>	<b>34.6</b>	<b>6.0</b>	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

La part des intérêts activés correspond aux intérêts intercalaires calculés sur certaines immobilisations corporelles en construction (note 11). En 2019, SIG a appliqué un taux d'intérêt intercalaire de 1.70% (2.00% en 2018).

## NOTE 10 | CORRECTIONS DE VALEURS

### PRINCIPES COMPTABLES

À chaque clôture, une analyse est effectuée pour identifier les éventuels indices de pertes de valeur de certains actifs (ou la disparition de ces indices, lorsque ceux-ci ont été identifiés lors de clôtures précédentes).

Si de tels indices sont constatés, la valeur recouvrable des actifs concernés est réévaluée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : prix de vente net de l'actif et valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés).

La valeur recouvrable de chaque actif en service ou en construction est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, ou au niveau des projets lorsque l'approche par unité n'est pas possible. Cette dernière correspond aux activités des secteurs.

Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une

dépréciation, correspondant à l'écart constaté, est comptabilisée dans le compte de résultat.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les méthodes de calcul, retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs, reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- durée des projections : 20 ans (activités matures), 30 ans (projets) et valeur terminale ;
- taux d'actualisation : WACC<sup>1</sup> propre à chaque activité ;
- base des estimations des flux de trésorerie : plans financiers des activités ou des projets concernés.

D'autres hypothèses, de nature opérationnelle et propres à chaque activité (telles que le taux de pénétration, les conditions de commercialisation ou le cours EUR/CHF), peuvent impacter significativement la valeur d'utilité.

<sup>1</sup> Weighted Average Cost of Capital (Coût moyen pondéré du capital)

Activités	Secteur	2018	2019	Note	Indice de perte de valeur	WACC 2018	WACC 2019
Activité SIG - Télécom	Réseaux	(18.8)	(21.2)		Pertes comptables et informations nouvelles relatives aux évolutions des marchés et aux projections financières	4.4%	4.3%
Activité SIG - Énergie thermique	Énergies	(0.6)	(71.2)			4.5%	4.5%
Activité SIG - Valorisation des déchets	Énergies	(25.9)	(13.7)			4.2%	3.8%
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>(45.3)</b>	<b>(106.1)</b>	11			
<b>Immobilisations financières</b>		<b>(0.4)</b>	<b>(0.6)</b>	15			
<b>(Pertes) de valeur</b>		<b>(45.7)</b>	<b>(106.7)</b>				

Catégories d'actifs	2018	2019	Note	Indice de reprise de valeur	WACC 2018	WACC 2019
<b>Immobilisations financières</b>	<b>25.0</b>	<b>-</b>	15	Informations nouvelles relatives à l'évolution des marchés de l'électricité	5.1%	5.1%
<b>Variation de juste valeur</b>	<b>25.0</b>	<b>-</b>				

### Analyse de sensibilité des hypothèses critiques

Les valeurs recouvrables comprennent notamment l'utilisation des dernières données techniques et financières connues.

Certaines autres hypothèses peuvent faire varier la valeur recouvrable de manière significative. À titre d'exemple, une variation de 10% du prix du pétrole aurait un impact

de MCHF 26.0 sur la valorisation de l'activité Énergie thermique.

La correction de juste valeur à la baisse de MCHF 141.7 sur la participation EnergieDienst Holding AG (note 15) a été reprise à hauteur de MCHF 25.0 en 2018. Elle reflète la tendance à la hausse des prix forward de l'électricité, constatée depuis 2018.

## NOTE 11 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition ou aux coûts effectifs comptabilisés lors de leur construction. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements, calculés dès la mise en service de l'actif, et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'elles sont destinées à

allonger la durée d'utilité initialement estimée du bien ou lorsqu'elles permettent d'en améliorer le rendement.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations sont activés en tant qu'éléments de coût (intérêts intercalaires), sur la durée nécessaire pour terminer et préparer l'actif en vue de son utilisation.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Notes 8 et 10

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
<b>2018</b>						
<b>Valeur brute au 01.01.2018</b>	1'320.5	4'148.0	212.8	255.4	5'936.7	
Investissements	-	-	-	193.0	193.0	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.1	2.1	9
Reclassements	-	0.2	(0.7)	-	(0.5)	
Mises en service	12.5	158.2	10.3	(181.0)	-	
Désinvestissements	(1.8)	(30.7)	(31.1)	(0.2)	(63.8)	
<b>Valeur brute au 31.12.2018</b>	<b>1'331.2</b>	<b>4'275.7</b>	<b>191.3</b>	<b>269.3</b>	<b>6'067.5</b>	
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2018</b>	<b>(590.2)</b>	<b>(2'043.9)</b>	<b>(172.4)</b>	<b>(14.7)</b>	<b>(2'821.2)</b>	
Amortissements	(25.7)	(103.6)	(9.0)	-	(138.3)	8
Dépréciations	-	-	-	(45.3)	(45.3)	8/10
Mises en service	-	(13.5)	(0.4)	13.9	-	
Désinvestissements	1.5	20.1	30.9	-	52.5	
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2018</b>	<b>(614.4)</b>	<b>(2'140.9)</b>	<b>(150.9)</b>	<b>(46.1)</b>	<b>(2'952.3)</b>	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2018</b>	<b>716.8</b>	<b>2'134.8</b>	<b>40.4</b>	<b>223.2</b>	<b>3'115.2</b>	
<b>2019</b>						
<b>Valeur brute au 01.01.2019</b>	<b>1'331.2</b>	<b>4'275.7</b>	<b>191.3</b>	<b>269.3</b>	<b>6'067.5</b>	
Investissements	-	-	-	243.5	243.5	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.5	2.5	9
Reclassements	-	-	-	1.6	1.6	
Mises en service	19.3	120.2	7.9	(147.4)	-	
Désinvestissements	(0.5)	(54.9)	(1.4)	-	(56.8)	
<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>	<b>1'350.0</b>	<b>4'341.0</b>	<b>197.8</b>	<b>369.5</b>	<b>6'258.3</b>	
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2019</b>	<b>(614.4)</b>	<b>(2'140.9)</b>	<b>(150.9)</b>	<b>(46.1)</b>	<b>(2'952.3)</b>	
Amortissements	(25.0)	(102.4)	(9.2)	-	(136.6)	8
Reclassification d'amortissements	-	(1.6)	-	-	(1.6)	
Dépréciations	-	-	-	(106.1)	(106.1)	8/10
Mises en service	-	(22.2)	(0.1)	22.3	-	
Désinvestissements	0.2	46.4	1.3	-	47.9	
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2019</b>	<b>(639.2)</b>	<b>(2'220.7)</b>	<b>(158.9)</b>	<b>(129.9)</b>	<b>(3'148.7)</b>	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2019</b>	<b>710.8</b>	<b>2'120.3</b>	<b>38.9</b>	<b>239.6</b>	<b>3'109.6</b>	

## NOTE 12 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiables séparément. Elles résultent :

- d'un droit contractuel ;
- de leur capacité à être cédées individuellement ou avec d'autres actifs.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements calculés dès la mise en service de l'actif et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Le coût des développements internes, destinés à adapter les logiciels acquis aux particularités de SIG afin d'étendre leurs avantages au-delà de leurs spécificités initiales, sont activés.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

2018	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
<b>Valeur brute au 01.01.2018</b>	115.3	6.1	0.2	121.6	
Investissements	-	5.0	-	5.0	
Reclassements	0.5	-	-	0.5	
Mises en service	0.3	(0.3)	-	-	
Désinvestissements	(59.2)	-	-	(59.2)	
<b>Valeur brute au 31.12.2018</b>	<b>56.9</b>	<b>10.8</b>	<b>0.2</b>	<b>67.9</b>	
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2018</b>	<b>(99.4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(99.4)</b>	
Amortissements	(2.2)	-	-	(2.2)	8
Désinvestissements	59.2	-	-	59.2	
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2018</b>	<b>(42.4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42.4)</b>	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2018</b>	<b>14.5</b>	<b>10.8</b>	<b>0.2</b>	<b>25.5</b>	
<b>2019</b>	<b>En service</b>	<b>En développ.</b>	<b>Goodwill</b>	<b>Total</b>	<b>Note</b>
<b>Valeur brute au 01.01.2019</b>	<b>56.9</b>	<b>10.8</b>	<b>0.2</b>	<b>67.9</b>	
Investissements	-	11.2	-	11.2	
Reclassements	-	-	-	-	
Mises en service	5.3	(5.3)	-	-	
Désinvestissements	(0.1)	-	-	(0.1)	
<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>	<b>62.1</b>	<b>16.7</b>	<b>0.2</b>	<b>79.0</b>	
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2019</b>	<b>(42.4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42.4)</b>	
Amortissements	(4.0)	-	-	(4.0)	8
Désinvestissements	0.1	-	-	0.1	
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2019</b>	<b>(46.3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(46.3)</b>	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2019</b>	<b>15.8</b>	<b>16.7</b>	<b>0.2</b>	<b>32.7</b>	

En 2018, suite à une amélioration de l'information concernant les immobilisations incorporelles (actifs informatiques), une revue de l'inventaire de cette catégorie d'actifs a été réalisée. A l'issue de ces travaux, MCHF 59.2 d'actifs non utilisés, entièrement amortis, ont été exclus de la valeur brute et des amortissements cumulés (sans impact sur la valeur nette comptable).

## NOTE 13 | DROITS D'UTILISATION ET DETTES LIÉES À DES DROITS D'UTILISATION

### PRINCIPES COMPTABLES

SIG comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation et des dettes résultant des obligations locatives y relatives, sauf pour les contrats de courtes durées ou de faible valeur. Ces derniers sont directement enregistrés en charges d'exploitation et ne représentent pas une part significative. SIG loue des terrains, principalement sous forme de droits de superficie, pour exercer ses activités dans le domaine des eaux et des traitements des déchets sur des durées fixes jusqu'à 80 ans, ainsi que des locaux pour ses autres activités sur des durées fixes jusqu'à 40 ans.

Au passif, les obligations locatives sont évaluées initialement sur la base de la valeur des paiements de location qui ne sont pas encore réglés au début des contrats,

escomptés au taux marginal d'endettement. En miroir, les actifs de droits d'utilisation reflètent donc les obligations locatives, les coûts directs initiaux et de rénovation/démantèlement, réduits de tous les avantages octroyés par SIG comme preneur. Ils sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité de l'actif loué.

La réévaluation des obligations intervient dans les cas de changements de contrats avec un ajustement correspondant de l'actif lié.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

#### Droits d'utilisation

2019	Terrains	Locaux et Autres	Total	Note
<b>Valeur brute au 01.01.2019</b>	54.5	12.2	66.7	
Investissements	0.5	0.9	1.4	
Désinvestissements	(3.0)	-	(3.0)	
<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>	<b>52.0</b>	<b>13.1</b>	<b>65.1</b>	
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2019</b>	-	-	-	
Amortissements	(1.0)	(1.0)	(2.0)	8
Désinvestissements	-	-	-	
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2019</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(2.0)</b>	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2019</b>	<b>51.0</b>	<b>12.1</b>	<b>63.1</b>	

En application de la méthode rétrospective modifiée (note 1), la mise en œuvre de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se traduit par la reconnaissance d'un actif au titre de droits d'utilisation et par un impact sur l'endettement financier net de MCHF 165.7. Après la comptabilisation des effets d'actualisation, le montant s'élève à MCHF 66.7.

#### Dettes liées à des droits d'utilisation

2019	Note
<b>Obligations des contrats de location simples au 31.12.2018</b>	165.7
Effet d'actualisation	(104.1)
Autres effets	5.1
<b>Dettes liées à des droits d'utilisation au 01.01.2019</b>	<b>66.7</b>
Paiements minimaux	(3.6)
Nouveaux contrats	0.5
Sorties de contrats	(3.1)
Effet d'actualisation	2.4
<b>Dettes liées à des droits d'utilisation au 31.12.2019</b>	<b>62.9</b>
Non courants	59.4
Courants	3.5

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux marginal d'endettement moyen pondéré applicable aux obligations locatives s'élevait à 3.80%. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont élevées à MCHF 2.4 en 2019 (note 9). Une analyse des échéances des dettes locatives est présentée en note 33. Les locations de courtes durées ou de faibles valeurs sont comptabilisées en charges d'exploitation pour MCHF 1.3 en 2019 (note 6).

## NOTE 14 | PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Coentreprises

Les "coentreprises" sont fondées sur des accords contractuels par le biais desquels SIG exerce, avec d'autres partenaires, un contrôle conjoint. Dans le cadre de ces accords, les partenaires ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

#### Associées

Les "associées" sont des sociétés sur lesquelles SIG exerce une influence notable qui se matérialise par la possibilité de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle total ou conjoint sur ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque SIG détient 20%, au moins, des droits de vote.

Les participations dans les "coentreprises" et les "associées" sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ensuite, la variation de l'actif net de la "coentreprise" ou de l'"associée" est enregistrée par SIG, pour le montant correspondant à sa quote-part.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La valeur de la participation EOSH est sensible aux prix du marché de l'électricité, au taux de change EUR/CHF et aux variations de la consommation (note 10).

2018	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
<b>Valeur au 01.01.2018</b>	271.4	68.1	2.6	1.5	343.6	
Désinvestissements	-	-	(2.4)	-	(2.4)	
Dividendes reçus	(1.0)	(3.7)	-	(1.2)	(5.9)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	1.5	-	-	-	1.5	22
Quote-part de résultat	(4.3)	1.7	-	1.1	(1.5)	
<b>Valeur au 31.12.2018</b>	<b>267.6</b>	<b>66.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4</b>	<b>335.3</b>	
<b>2019</b>	<b>EOSH</b>	<b>Gaznat</b>	<b>Autres associées</b>	<b>Co-entreprises</b>	<b>Total</b>	<b>Note</b>
<b>Valeur au 01.01.2019</b>	<b>267.6</b>	<b>66.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4</b>	<b>335.3</b>	
Investissements	-	-	-	1.0	1.0	
Désinvestissements	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus	-	(3.7)	-	(0.6)	(4.3)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	0.1	-	-	-	0.1	22
Quote-part de résultat	(14.2)	1.7	-	-	(12.5)	
<b>Valeur au 31.12.2019</b>	<b>253.5</b>	<b>64.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.8</b>	<b>319.6</b>	

#### EOSH

En 2018 et en 2019, EOSH a été directement affectée par les pertes de sa participation Alpiq, détenue à 31.4%. Via sa quote-part dans EOSH (20.4%), SIG a également subi l'effet de ces pertes sur son résultat consolidé, à hauteur respectivement de MCHF 4.3 et MCHF 14.2 pour les deux années.

Chaque année, SIG procède également à une analyse des chiffres-clés prospectifs d'Alpiq et de leur incidence sur

la valeur de sa participation dans EOSH. Au 31 décembre 2019, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

#### Autres associées

En 2018, la liquidation de Swissspower Energy AG pour MCHF 5.4 avait généré un boni de MCHF 3.0 et un désinvestissement à l'actif de MCHF 2.4.

## Informations financières des coentreprises et associées

Les montants ci-après représentent les valeurs extraites des états financiers des "coentreprises" et des "associées", après mise en conformité de ces derniers, avec les exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

2018	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'696.9	208.3	0.1	9.2	
Actifs courants	138.8	188.2	0.7	28.3	
Passifs non courants	(513.5)	(33.1)	-	(2.3)	
Passifs courants	(10.0)	(163.3)	(0.2)	(31.7)	
<b>Capitaux propres</b>	<b>1'312.2</b>	<b>200.1</b>	<b>0.6</b>	<b>3.5</b>	
Produits	87.2	594.5	1.7	55.8	
Charges	(108.3)	(590.1)	(1.6)	(52.8)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(21.1)</b>	<b>4.4</b>	<b>0.1</b>	<b>3.0</b>	
Autres éléments du résultat global	7.4	-	-	-	
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(13.7)</b>	<b>4.4</b>	<b>0.1</b>	<b>3.0</b>	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	267.6	66.1	0.2	1.4	335.3
<b>Valeur de mise en équivalence</b>	<b>267.6</b>	<b>66.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.4</b>	<b>335.3</b>
Quote-part de SIG au résultat	(4.3)	1.7	-	1.1	(1.5)
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	1.5	-	-	-	1.5

2019	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'609.6	202.8	-	10.3	
Actifs courants	145.3	169.2	0.9	32.9	
Passifs non courants	(230.5)	(46.6)	-	(2.3)	
Passifs courants	(44.9)	(133.7)	(0.3)	(36.4)	
<b>Capitaux propres</b>	<b>1'479.5</b>	<b>191.7</b>	<b>0.6</b>	<b>4.5</b>	
Produits	79.1	610.0	1.7	60.3	
Charges	(148.9)	(605.6)	(1.7)	(60.2)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(69.8)</b>	<b>4.4</b>	<b>-</b>	<b>0.1</b>	
Autres éléments du résultat global	(6.8)	-	-	-	
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(76.6)</b>	<b>4.4</b>	<b>-</b>	<b>0.1</b>	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	253.5	64.1	0.2	1.8	319.6
<b>Valeur de mise en équivalence</b>	<b>253.5</b>	<b>64.1</b>	<b>0.2</b>	<b>1.8</b>	<b>319.6</b>
Quote-part de SIG au résultat	(14.2)	1.7	-	-	(12.5)
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	0.1	-	-	-	0.1

## NOTE 15 | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations financières, composées de titres de participations non consolidés et d'instruments financiers dérivés, sont des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Les prêts et créances sont des actifs financiers valorisés au coût amorti (note 33).

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les conventions liant les actionnaires d'EDH et de SPRAG ne permettant pas de conclure à l'influence notable de SIG sur ces participations; ces dernières sont comptabilisées dans les immobilisations financières à leur juste valeur (note 10).

2018	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
<b>Valeur au 01.01.2018</b>	150.0	24.7	1.8	43.3	2.4	21.2	243.4	
Investissements	-	-	-	-	0.4	-	0.4	
Désinvestissements	-	-	-	(6.2)	(0.3)	-	(6.5)	
Variation juste valeur	25.0	-	-	-	(0.4)	-	24.6	
Autres mouvements	-	-	-	(1.8)	0.1	(3.9)	(5.6)	
<b>Valeur au 31.12.2018</b>	<b>175.0</b>	<b>24.7</b>	<b>1.8</b>	<b>35.3</b>	<b>2.2</b>	<b>17.3</b>	<b>256.3</b>	
Non courant	175.0	24.7	1.8	29.4	2.0	15.0	247.9	
Courant	-	-	-	5.9	0.2	2.3	8.4	19

2019	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
<b>Valeur au 01.01.2019</b>	<b>175.0</b>	<b>24.7</b>	<b>1.8</b>	<b>35.3</b>	<b>2.2</b>	<b>17.3</b>	<b>256.3</b>	
Investissements	-	-	-	-	7.9	-	7.9	
Désinvestissements	-	-	-	(5.9)	(0.4)	-	(6.3)	
Variation juste valeur	-	-	-	-	-	(7.0)	(7.0)	
Autres mouvements	-	-	-	(0.2)	(0.6)	1.0	0.2	
<b>Valeur au 31.12.2019</b>	<b>175.0</b>	<b>24.7</b>	<b>1.8</b>	<b>29.2</b>	<b>9.1</b>	<b>11.3</b>	<b>251.1</b>	
Non courant	175.0	24.7	1.8	23.4	2.9	7.4	235.2	
Courant	-	-	-	5.8	6.2	3.9	15.9	19

### EDH

SIG détient 15.1% du capital-actions de la société EnergieDienst Holding AG (EDH).

EDH génère ses revenus principalement de la vente d'énergie électrique en euros. La valorisation de cette participation est donc sensible à la variation du taux EUR/CHF ainsi qu'au prix de l'électricité sur le marché. Ces éléments ont nécessité des corrections de juste valeur sur cette participation dans le passé, pour un montant de MCHF 141.7, et une reprise partielle de ces dernières en 2018 pour MCHF 25.0 (note 10).

Sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2019, la valeur de la participation de SIG dans EDH s'élève à MCHF 164.0 (MCHF 147.0 au 31 décembre 2018). Comme les années précédentes, SIG estime que cette valeur boursière n'est pas représentative de la valeur de la

société, en raison, notamment, de la faible proportion de flottant (note 33).

### SPRAG

Depuis 2017, SIG ne détient plus que 13.2% du capital-actions de la société Swisspower Renewables AG (SPRAG).

En raison d'une baisse des rendements futurs attendus, la valeur de cette participation a été corrigée dans le passé pour MCHF 10.4. Au 31 décembre 2019, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

### Créance EnBW

Cette créance résulte des opérations relatives à l'achat des actions EDH par SIG à EnBW.

## NOTE 16 | STOCKS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks comprennent des matériaux utilisés pour la construction des ouvrages et réseaux de SIG ainsi que des pièces de maintenance pour leur exploitation.

Ces stocks sont valorisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur de réalisation.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Une provision pour dépréciation de stocks est constituée principalement lorsque des éléments stockés sont considérés comme obsolètes.

	2018	2019
Matériel affecté à la construction	9.2	8.3
Matériel affecté à l'exploitation	13.3	13.3
Provision pour dépréciation de stocks	(5.9)	(4.6)
<b>Stocks</b>	<b>16.6</b>	<b>17.0</b>

Le mouvement de la provision pour stocks obsolètes est le suivant :

	2018	2019
Provision pour stocks au 01.01	(5.6)	(5.9)
(Dotation)/Dissolution	(0.3)	(0.3)
Utilisation	-	1.6
<b>Provision pour stock au 31.12</b>	<b>(5.9)</b>	<b>(4.6)</b>

Les stocks passés en pertes ont totalisé MCHF 0.2 en 2019 (MCHF 0.4 en 2018).

## NOTE 17 | CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

### PRINCIPES COMPTABLES

Les clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant en général à la valeur de la transaction (note 33).

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la date de clôture, le chiffre d'affaires brut des fluides (eau potable, eaux usées, gaz et électricité) et de la valorisation des déchets, livrés ou réalisés mais non facturés, est estimé sur la base de statistiques relatives aux consommations et aux prix de vente.

Un test de dépréciation est régulièrement effectué sur les créances significatives. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne, basée sur des événements survenus avant la clôture. Une provision complémentaire pour dépréciation sur débiteurs est calculée statistiquement, sur la base de l'historique des pertes actuelles et attendues dans le futur.

	2018	2019
Créances commerciales - tiers	156.0	153.4
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(2.0)	(2.3)
Travaux en cours	4.0	3.5
<b>Clients</b>	<b>158.0</b>	<b>154.6</b>
Autres créances - tiers	7.8	1.6
Ventes d'énergies - tiers	1.8	2.2
<b>Autres créances</b>	<b>9.6</b>	<b>3.8</b>
<b>Clients et autres créances</b>	<b>167.6</b>	<b>158.4</b>

La rubrique «Créances commerciales - tiers» inclut les actifs de contrats (fluides livrés en compteurs au 31 décembre mais non facturés) pour un montant estimé de MCHF 58.0 au 31 décembre 2019 (MCHF 53.3 au 31 décembre 2018).

En 2019, une amélioration des informations disponibles pour estimer les fluides livrés mais non facturés au 31 décembre, a généré l'enregistrement d'un produit net de MCHF 3.7.

L'ancienneté des créances commerciales et les corrections de valeur sont les suivantes :

	2018	2019
Créances commerciales courantes	146.8	146.9
Créances commerciales en retard de 1 à 30 jours	2.8	1.9
Créances commerciales en retard depuis plus de 31 jours	6.4	4.6
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(2.0)	(2.3)
<b>Créances commerciales</b>	<b>154.0</b>	<b>151.1</b>

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les mouvements de la provision pour dépréciation de créances sont les suivants :

	2018 retraité	2019	Note
Provision pour dépréciation de créances au 01.01	(1.9)	(2.0)	
(Dotation)/Dissolution	(1.2)	(1.5)	
Utilisation	1.1	1.2	
<b>Provision pour dépréciation de créances au 31.12</b>	<b>(2.0)</b>	<b>(2.3)</b>	

Les dépréciations de créances se sont élevées à MCHF 1.2 au 31 décembre 2019 (MCHF 1.1 au 31 décembre 2018) et étaient toutes provisionnées.

## NOTE 18 | COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation actifs concernent des engagements contractuels en faveur de SIG, dont le montant est connu à la clôture et dont l'encaissement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2018	2019	Note
Comptes de régularisation - tiers	38.0	20.5	
Comptes de régularisation - coentreprises et associées	5.2	0.8	
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>43.2</b>	<b>21.3</b>	

La variation de la rubrique « Comptes de régularisation - tiers » entre 2018 et 2019 provient d'un acompte fournisseur significatif et de la comptabilisation d'une créance à encaisser en lien avec la fin d'un contrat d'énergie, en fin d'année 2018.

## NOTE 19 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres actifs financiers comprennent des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur ainsi que des prêts et créances évalués au coût amorti (note 33).

	2018	2019	Note
Instruments financiers dérivés	2.3	3.9	15
Créance EnBW et autres	6.1	12.0	33
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>8.4</b>	<b>15.9</b>	15

## NOTE 20 | LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les liquidités et équivalents de liquidités font partie de la catégorie des actifs financiers au coût amorti (note 33). Ils comprennent les liquidités et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois.

	2018	2019	Note
Liquidités	46.3	49.7	
Placements à court terme	3.6	3.0	
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>49.9</b>	<b>52.7</b>	<b>33</b>

SIG dispose de lignes de crédit, dont le niveau est fixé en fonction de ses besoins et revu périodiquement avec ses partenaires financiers.

	2018	2019	Note
Limite des lignes de crédit	155.0	185.0	
Utilisation des lignes de crédit	6.5	10.0	

Les tableaux ci-après détaillent certains éléments des flux de trésorerie consolidés :

	2018	2019 <sup>1</sup>	Note
Résultat net consolidé	59.0	(45.7)	
<b>Produits et charges monétaires</b>			
Intérêts payés	14.3	13.1	9
Autres charges financières	2.3	1.7	
Boni de liquidation de participation mise en équivalence	(3.6)	-	
Produits d'investissements	(5.0)	(4.1)	9
<b>Produits et charges non monétaires</b>			
Part au résultat des participations mises en équivalence	1.5	12.5	14
Amortissements et dépréciations des immobilisations	196.9	257.7	8
(Reprises)/Dépréciations des immobilisations financières	(24.6)	0.6	9
Part des intérêts activés	(2.1)	(2.5)	9
Pertes de change	1.1	1.2	9
Autres (produits)/charges financiers	(1.5)	4.6	
Variation de juste valeur des instruments financiers	4.5	3.5	9
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>242.8</b>	<b>242.6</b>	

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

	2018	2019	Note
Variation des stocks	0.3	(0.4)	16
Variation des clients et autres créances	18.5	9.2	17
Variation des comptes de régularisation actifs	(28.9)	21.9	18
<b>(Augmentation)/Diminution des actifs d'exploitation</b>	<b>(10.1)</b>	<b>30.7</b>	
Variation des fournisseurs et autres créanciers	(13.8)	(27.4)	28
Variation des comptes de régularisation passifs	13.9	12.5	29
<b>Augmentation/(Diminution) des passifs d'exploitation</b>	<b>0.1</b>	<b>(14.9)</b>	
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>(10.0)</b>	<b>15.8</b>	

## NOTE 21 | CAPITAL DE DOTATION

L'article 3 de la LSIG fixe le montant du capital de dotation, son taux de rémunération, soit 5.0% l'an, ainsi que ses détenteurs et leur part (note 9).

Les propriétaires de SIG sont :

- l'État : MCHF 55.0 ;
- la Ville : MCHF 30.0 ;
- les Communes : MCHF 15.0.

## NOTE 22 | RÉSULTAT ET RÉSERVES

2018	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
<b>Résultat et réserves au 01.01.2018</b>	60.6	2'008.5	116.6	(429.3)	1.4	1'757.8
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	(60.6)	70.5	(9.9)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	57.4	-	-	-	-	57.4
<b>Attribution du résultat net</b>	<b>57.4</b>	<b>2'079.0</b>	<b>106.7</b>	<b>(429.3)</b>	<b>1.4</b>	<b>1'815.2</b>
Juste valeur des couvertures	-	-	3.4	-	(0.2)	3.2
Écarts de conversion	-	-	(2.2)	-	-	(2.2)
<b>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.2</b>	<b>-</b>	<b>(0.2)</b>	<b>1.0</b>
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	0.3	(14.1)	-	(13.8)
<b>Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0.3</b>	<b>(14.1)</b>	<b>-</b>	<b>(13.8)</b>
<b>Résultat et réserves au 31.12.2018</b>	<b>57.4</b>	<b>2'079.0</b>	<b>108.2</b>	<b>(443.4)</b>	<b>1.2</b>	<b>1'802.4</b>
Note					33	

2019	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
<b>Résultat et réserves au 01.01.2019</b>	<b>57.4</b>	<b>2'079.0</b>	<b>108.2</b>	<b>(443.4)</b>	<b>1.2</b>	<b>1'802.4</b>
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	(57.4)	60.3	(2.9)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	(47.5)	-	-	-	-	(47.5)
<b>Attribution du résultat net</b>	<b>(47.5)</b>	<b>2'139.3</b>	<b>105.3</b>	<b>(443.4)</b>	<b>1.2</b>	<b>1'754.9</b>
Juste valeur des couvertures	-	-	2.0	-	1.0	3.0
Écarts de conversion	-	-	(0.9)	-	-	(0.9)
<b>Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.1</b>	<b>-</b>	<b>1.0</b>	<b>2.1</b>
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	(1.0)	(169.3)	-	(170.3)
<b>Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(169.3)</b>	<b>-</b>	<b>(170.3)</b>
<b>Résultat et réserves au 31.12.2019</b>	<b>(47.5)</b>	<b>2'139.3</b>	<b>105.4</b>	<b>(612.7)</b>	<b>2.2</b>	<b>1'586.7</b>
Note					33	

### Fonds de réserve

Conformément à l'art. 28 LSIG et à l'art. 35 LOIDP<sup>1</sup>, le fonds de réserve est constitué des résultats cumulés des activités de SIG (hors effets de consolidation et actuariels).

### Réserves de consolidation

Ces réserves concernent les effets cumulés, sur les fonds propres, de la consolidation des filiales, des coentreprises, et des associées. Les écarts de conversion concernent les comptes annuels des entités du Groupe EOSH, qui utilisent des monnaies autres que le franc suisse.

### Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels concernent les engagements de retraite principalement. Ils résultent, d'une part, des écarts entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit et, d'autre part, de l'impact des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Ces dernières comprennent notamment le taux d'actualisation, l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite, la durée résiduelle de l'emploi et les tables de mortalité.

### Réserve de couverture

Cette réserve cumule la part « efficace » de l'ajustement, à la juste valeur, des instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie (note 33).

<sup>1</sup> Loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017.

## NOTE 23 | PRODUITS DIFFÉRÉS

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Participations clients aux actifs

Au moment de leur encaissement, les participations des clients et partenaires au financement des actifs de SIG sont comptabilisées sous la rubrique « produits différés ». Elles sont ensuite comptabilisées dans le résultat au fil du temps, selon la durée d'utilité de l'actif concerné (note 3).

#### Versements anticipés

Cette rubrique concerne essentiellement des prestations de l'activité Télécom et plus accessoirement de la thermique en lien avec des contrats de droit d'utilisation d'installations et de services par des tiers. Lorsque les

versements sont uniques ou périodiques, les revenus perçus d'avance sont inscrits au passif. Ils sont ensuite répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle.

#### Acomptes reçus sur travaux en cours

Les acomptes reçus sur travaux en cours sont en lien avec des contrats de construction qui courent sur deux exercices, mais dont la durée est généralement inférieure à 12 mois, et pour lesquels SIG enregistre les produits générés à l'achèvement des travaux. Les pertes identifiées sont comptabilisées immédiatement (note 3).

2018	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
<b>Produits différés au 01.01.2018</b>	583.0	4.5	14.4	601.9
Augmentation	33.4	19.4	17.0	69.8
Diminution	(20.2)	(2.1)	(18.2)	(40.5)
<b>Produits différés au 31.12.2018</b>	<b>596.2</b>	<b>21.8</b>	<b>13.2</b>	<b>631.2</b>
Non courants	575.8	19.5	-	595.3
Courants	20.4	2.3	13.2	35.9

2019	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
<b>Produits différés au 01.01.2019</b>	596.2	21.8	13.2	631.2
Augmentation	36.3	5.4	15.4	57.1
Diminution	(21.0)	(2.4)	(15.8)	(39.2)
<b>Produits différés au 31.12.2019</b>	<b>611.5</b>	<b>24.8</b>	<b>12.8</b>	<b>649.1</b>
Non courants	590.7	22.7	-	613.4
Courants	20.8	2.1	12.8	35.7

En 2018, les versements anticipés sont principalement relatifs à la conclusion de contrats de services à long terme de l'activité Télécom.

## NOTE 24 | AUTRES PASSIFS FINANCIERS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur (note 33).

	2018	2019	Note
<b>Autres passifs financiers au 01.01</b>	17.2	17.9	
Augmentation	-	-	
Diminution	-	-	
Variation juste valeur	0.7	(3.5)	
<b>Autres passifs financiers au 31.12</b>	<b>17.9</b>	<b>14.4</b>	<b>33</b>
Non courants	15.0	7.2	
Courants	2.9	7.2	

## NOTE 25 | EMPRUNTS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les emprunts sont classés dans la catégorie des dettes financières évaluées au coût amorti (note 33).

Lors de leur première comptabilisation, les emprunts sont enregistrés à la juste valeur des liquidités reçues (note 1), diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ces coûts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif des emprunts et représentent la différence entre la valeur initiale de la transaction et sa valeur de remboursement.

Après la comptabilisation initiale, les coûts directement attribuables à la transaction sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt concerné, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts remboursés durant les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que les intérêts courus y afférents, sont présentés dans les passifs courants; les autres figurent dans les passifs non courants.

Les risques de taux d'intérêt et de liquidités sont présentés dans la note 33.

Tous les emprunts ont été souscrits en franc suisse. Ils ont été contractés auprès d'institutions bancaires ou par l'intermédiaire de brokers, et ont pour contrepartie des banques ou des investisseurs.

Le taux d'intérêt effectif moyen (hors dette relative à la recapitalisation de la caisse de pension) s'est élevé à 1.70% en 2019, soit un taux identique à 2018.

En juin 2015, SIG a également émis sur le marché suisse un emprunt obligataire de MCHF 150.0, d'une durée de 10 ans. Cet emprunt porte un coupon annuel de 1.25%.

Entité	Taux d'intérêt	Echéance	Remboursement	2018	2019	Note	
SIG	1.80%	2021	à l'échéance	50.0	50.0		
	1.25%	2025	à l'échéance	150.4	150.4		
	3.51%	2033	périodique	30.0	28.0		
	3.80%	2033	périodique	30.0	28.0		
	3.69%	2033	périodique	30.0	28.0		
	3.80%	2033	périodique	30.0	28.0		
<b>Emprunts à taux fixe - SIG</b>				<b>320.4</b>	<b>312.4</b>		
SFMCP	1.58%	2020	à l'échéance	5.0	5.0		
	1.50%	2021	périodique	4.4	2.8		
	1.30%	2021	périodique	6.5	10.0		
	1.67%	2022	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.61%	2023	périodique	7.5	6.0		
	2.16%	2025	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.17%	2027	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.27%	2028	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.02%	2030	périodique	4.2	4.0		
Cadiom	2.27%	2023	à l'échéance	6.0	6.0		
	2.15%	2023	périodique	4.7	4.3		
	1.50%	2028	périodique	10.4	9.6		
Securelec	4.90%	2051	périodique	0.2	0.2		
<b>Emprunts à taux fixe - filiales</b>				<b>68.9</b>	<b>67.9</b>		
SIG	Libor 3 mois	+	0.40%	2023	périodique	22.3	17.9
	Libor 3 mois	+	0.40%	2023	périodique	11.0	8.8
	Libor 3 mois	+	0.48%	2039	périodique	68.3	65.0
<b>Emprunts à taux variables - SIG</b>				<b>101.6</b>	<b>91.7</b>		
Securelec	Libor 3 mois	+	1.50%	2051	périodique	0.2	-
<b>Emprunts à taux variables - filiales</b>				<b>0.2</b>	<b>-</b>		
Intérêts courus sur emprunts				6.3	6.0		
<b>Emprunts non courants et courants</b>				<b>497.4</b>	<b>478.0</b>		
Non courants				462.1	434.5	33	
Courants				35.3	43.5	33	

Variations des emprunts	2018	2019	Note
<b>Emprunts au 01.01</b>	<b>573.5</b>	<b>497.4</b>	
Augmentation d'emprunts	-	3.5	
Remboursement d'emprunts	(75.5)	(22.6)	
Variation des intérêts courus	(0.6)	(0.3)	
<b>Emprunts au 31.12</b>	<b>497.4</b>	<b>478.0</b>	

## NOTE 26 | PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Des provisions sont comptabilisées si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques pour les contreparties, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

### JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les estimations des provisions tiennent compte des flux de trésorerie futurs et des facteurs d'actualisation, tels que le taux d'inflation et le taux sans risque, pour considérer l'effet du passage du temps.

2018	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
<b>Provisions au 01.01.2018</b>	42.6	12.7	14.2	6.5	10.9	86.9
Dotation	17.8	0.3	-	-	0.7	18.8
Dissolution	-	-	-	-	(0.3)	(0.3)
Actualisation	-	(0.2)	(0.1)	(0.4)	-	(0.7)
Utilisation	(18.8)	(0.6)	-	-	(1.4)	(20.8)
<b>Provisions au 31.12.2018</b>	<b>41.6</b>	<b>12.2</b>	<b>14.1</b>	<b>6.1</b>	<b>9.9</b>	<b>83.9</b>
Non courantes	30.3	12.2	14.1	6.1	8.1	70.8
Courantes	11.3	-	-	-	1.8	13.1

2019	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
<b>Provisions au 01.01.2019</b>	<b>41.6</b>	<b>12.2</b>	<b>14.1</b>	<b>6.1</b>	<b>9.9</b>	<b>83.9</b>
Dotation	28.5	0.2	-	-	1.5	30.2
Dissolution	(4.1)	(6.6)	(0.5)	-	(3.3)	(14.5)
Actualisation	-	0.6	0.5	0.3	-	1.4
Utilisation	-	(0.1)	(0.6)	-	(2.0)	(2.7)
<b>Provisions au 31.12.2019</b>	<b>66.0</b>	<b>6.3</b>	<b>13.5</b>	<b>6.4</b>	<b>6.1</b>	<b>98.3</b>
Non courantes	60.9	6.3	11.5	6.4	4.7	89.8
Courantes	5.1	-	2.0	-	1.4	8.5

### FPPA (Fonds de péréquation pluriannuelle)

Dans le respect de l'article 168 al. 1 de la Constitution de la République et canton de Genève, qui stipule que « l'approvisionnement et la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole cantonal dans la mesure permise par le droit fédéral », SIG comptabilise une provision pour FPPA couvrant les engagements pour différences entre les produits et les charges d'électricité.

En 2018, l'impact des baisses tarifaires appliquées au 1<sup>er</sup> janvier avait été presque totalement neutralisé par la comptabilisation d'une créance sur un fournisseur d'énergie en lien avec la fin d'un contrat d'approvisionnement.

En 2019, de meilleures conditions d'approvisionnement en électricité, une revue à la baisse des investissements de rénovation pour les ouvrages du réseau électrique, ainsi que la baisse des coûts de transport du gestionnaire du réseau national ont alimenté le FPPA dans une perspective de restitution ultérieure aux clients de SIG.

**Rénovation des postes moyenne/basse tension (MT/BT)**

Les dispositions de la Loi sur les cartels (LCart) exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers. Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils à la charge de SIG, au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover. Le remplacement des postes et l'engagement lié à leur rénovation devraient se terminer vers 2045.

En 2019, SIG a procédé à une revue des postes MT/BT à transférer. Ces travaux ont conduit à l'enregistrement d'une dissolution de la provision de MCHF 6.6.

**Fermeture de la décharge de Châtillon**

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. Ces coûts, pris en charge par SIG, sont ajustés chaque année au fur à mesure du remplissage de la décharge dont la fermeture est prévue en 2022.

**Démantèlement partiel de l'usine des Cheneviers**

L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers, qui traite et valorise les déchets urbains, agricoles et industriels, sera remplacée en 2024 par une nouvelle usine plus moderne et redimensionnée. L'emprise au sol de la nouvelle usine sera diminuée de moitié par rapport à l'usine actuelle, ce qui engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025.

**NOTE 27 | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS****PRINCIPES COMPTABLES**

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté de prestations qui correspond, selon la norme IAS 19, à un régime de prestations définies.

Les coûts des prestations de retraite, qui sont estimés en utilisant la méthode d'évaluation actuarielle dite des unités de crédit projetées, se composent :

- des coûts actuels et passés ;
- du profit / de la perte résultant d'une modification du régime de retraite ;
- des charges / produits d'intérêts.

Selon cette méthode, le coût des retraites reconnu durant l'exercice tient compte de la durée de service des employés, de manière à le répartir uniformément sur la période résiduelle de service.

Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'engagement net de prévoyance au passif du bilan.

Les réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage en résultat lors d'une période ultérieure. Elles comprennent notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, en excluant les montants pris en compte dans le calcul de l'intérêt net.

**JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS**

La détermination des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles sensibles, notamment aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires ou des retraites.

	2018	2019
Engagements de retraite - SIG	591.9	762.2
Autres engagements - SIG	16.2	17.3
Engagements de retraite - filiales	11.3	12.7
<b>Engagements de retraite et autres engagements</b>	<b>619.4</b>	<b>792.2</b>

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE – SIG

### Plan de retraite SIG

Le personnel de SIG, actif et à la retraite, est affilié auprès de la CAP par le biais de la caisse de prévoyance interne SIG (CPI SIG).

Selon le plan de prévoyance de SIG, l'âge de la retraite est de 64 ans, et la durée d'affiliation normale de 40 ans. L'objectif du plan est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondant à 70% du dernier salaire assuré.

La CAP est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par la Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de MCHF 0.1. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de SIG, de la Ville de Genève et des Communes contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de fondation. Ce dernier délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la Direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales, en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de fondation a constitué des CPI et en a défini le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a, à sa tête, un Comité de gestion composé de représentants de l'employeur ainsi que des assurés salariés et retraités. Ce dernier a notamment les prérogatives suivantes:

- se prononcer sur les règlements de la fondation pour la CPI SIG;
- choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions;
- décider de l'allocation stratégique de la fortune;
- décider l'adoption de mesures d'assainissement.

Le 28 novembre 2013, SIG a signé avec la CAP une convention d'assainissement de la CPI SIG. La dette d'assainissement comprenait un montant nécessaire à la recapitalisation à 100% de la CPI SIG, ainsi qu'un montant permettant de constituer une réserve de fluctuation de valeur. Par avenant signé le 18 mars 2014, le montant de la dette d'assainissement s'élevait à MCHF 488.8, amortissable jusqu'en 2020, au taux d'intérêt de 3.50% par an.

En 2019, le versement de SIG à la CAP s'est monté à MCHF 48.6 (MCHF 98.9 en 2018), composé de MCHF 47.8 d'amortissements de la dette et de MCHF 0.8 d'intérêts y relatifs. Cette annuité constitue une cotisation de l'employeur SIG et est comptabilisée au bilan en déduction de l'engagement de retraite. Au 31 décembre 2019, la dette d'assainissement a été entièrement remboursée à la CAP.

### Composition et variation de l'engagement de prévoyance

	2018	2019
Valeur actuelle des engagements	2'205.4	2'598.1
Juste valeur du patrimoine	(1'613.5)	(1'835.9)
<b>Engagement de retraite - SIG</b>	<b>591.9</b>	<b>762.2</b>

	2018	2019
<b>Engagements de retraite au 01.01</b>	<b>622.4</b>	<b>591.9</b>
Variation de l'engagement de retraite comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	14.8	167.5
Annuités et amortissements anticipés versés pour la recapitalisation de la CAP	(98.9)	(48.6)
Cotisations versées par l'employeur durant l'exercice	(26.2)	(36.9)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	79.8	88.3
<b>Engagements de retraite au 31.12</b>	<b>591.9</b>	<b>762.2</b>

### Contribution de l'employeur attendue pour 2020

Sur la base des contributions effectivement payées en 2019, le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice 2020 est estimé à MCHF 37.3.

#### Structure des actifs du plan

	2018		2019	
Liquidités	102.1	6.3%	71.6	3.9%
Actions cotées en bourse	543.3	33.7%	679.3	37.0%
Obligations et prêts cotés en bourse	277.3	17.2%	347.0	18.9%
Immeubles	565.0	35.0%	593.0	32.3%
Autres	125.8	7.8%	145.0	7.9%
<b>Composition des actifs du régime</b>	<b>1'613.5</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'835.9</b>	<b>100.0%</b>

La fortune de la fondation se compose de la fortune administrative de la CAP et de la fortune commune consolidée des CPI, dont chacune possède une part. La fortune de la fondation est placée, conformément à la législation fé-

dérale en matière de prévoyance professionnelle (LPP), de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement suffisant, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture des besoins prévisibles en liquidités.

#### Mouvements de la juste valeur des actifs du plan

	2018	2019
<b>Juste valeur du patrimoine au 01.01</b>	<b>1'589.2</b>	<b>1'613.5</b>
Produits d'intérêts	9.7	12.9
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	(59.1)	172.8
Cotisations de l'employeur	26.2	36.9
Annuité pour recapitalisation CAP	98.9	48.6
Cotisations des employés	12.1	14.2
Prestations versées	(63.5)	(63.0)
<b>Juste valeur du patrimoine au 31.12</b>	<b>1'613.5</b>	<b>1'835.9</b>

Les ressources de la CPI SIG résultent principalement des cotisations ordinaires, à hauteur de 24% du salaire annuel assuré, dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux tiers par l'employeur. Le solde provient du rendement de la fortune.

#### Modifications de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

	2018	2019
<b>Valeur actuelle des engagements au 01.01</b>	<b>2'211.6</b>	<b>2'205.4</b>
Coût net des services rendus	48.0	46.0
Cotisations des employés	12.1	14.2
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	14.1	18.7
Prestations versées	(63.5)	(63.0)
(Gain)/Perte actuariel résultant de changements des hypothèses	(58.6)	332.4
- Démographiques	-	54.6
- Financières	(58.6)	277.8
Perte actuarielle résultant de l'expérience	14.3	7.9
Coût des services passés	27.4	36.5
<b>Valeur actuelle des engagements au 31.12</b>	<b>2'205.4</b>	<b>2'598.1</b>

<b>Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Coût net des services rendus	(48.0)	(46.0)
Coût des services passés	(27.4)	(36.5)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(14.1)	(18.7)
Produits d'intérêts	9.7	12.9
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé</b>	<b>(79.8)</b>	<b>(88.3)</b>
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	(54.6)
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses financières	58.6	(277.8)
Gain/(Perte) actuariel résultant de l'expérience	(14.3)	(7.9)
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	(59.1)	172.8
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(14.8)</b>	<b>(167.5)</b>
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global</b>	<b>(94.6)</b>	<b>(255.8)</b>

### Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global

Le coût des services passés s'est élevé à MCHF 36.5 en 2019. Ce coût résulte essentiellement de l'augmentation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la part du 13<sup>ème</sup> salaire prise

en compte dans le calcul du traitement assuré (de 76% à 100%). L'augmentation de 51% à 75% avait quant à elle généré une charge de MCHF 27.4 en 2018. Ces montants sont immédiatement comptabilisés en charges dans le coût des prestations définies.

### Hypothèses actuarielles

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Taux d'actualisation	0.85%	0.25%
Augmentation future des salaires (y compris inflation)	1.20%	1.20%
Augmentation future des prestations de retraite	0.00%	0.00%
Table de mortalité	VZ2015/CMI	VZ2015/CMI

Au 31 décembre 2019, la durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance était de 19.8 années (18.3 en 2018).

### Sensibilité aux hypothèses actuarielles

À chaque clôture, une analyse de sensibilité de l'engagement de prévoyance est effectuée pour les principales hypothèses utilisées dans le cadre de son évaluation.

Les effets d'une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite sont présentés ci-après.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Taux d'actualisation</b>		
Augmentation 0.5%	(187.5)	(239.0)
Diminution 0.5%	216.1	278.0
<b>Evolution des salaires</b>		
Augmentation 0.5%	57.3	70.1
Diminution 0.5%	(52.9)	(67.6)
<b>Evolution des prestations de retraite</b>		
Augmentation 0.5%	145.6	189.7
Diminution 0.5%	(132.3)	(171.5)

## AUTRES ENGAGEMENTS – SIG

Les statuts du personnel de SIG accordent aux collaborateurs des gratifications, en fonction de leur ancienneté lorsqu'ils sont actifs, et lors de leur départ à la retraite.

Variation des autres engagements	2018	2019
Valeur actuelle des autres engagements au 01.01	16.1	16.2
Coût net des services rendus	1.0	1.2
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	0.1	0.1
Prestations versées	(1.0)	(0.9)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	(0.1)	0.6
- Démographiques	-	-
- Financières	(0.1)	0.6
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	0.1	0.1
<b>Valeur actuelle des autres engagements au 31.12</b>	<b>16.2</b>	<b>17.3</b>

Composition des autres charges de prévoyance comptabilisées en résultat global	2018	2019
Coût net des services rendus	(1.0)	(0.9)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(0.1)	(0.1)
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	-
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses financières	-	(0.3)
Gain/(Perte) actuariel résultant de l'expérience	-	-
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé</b>	<b>(1.1)</b>	<b>(1.3)</b>
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	-
Gain/(Perte) actuariel résultant du changement des hypothèses financières	0.1	(0.6)
Gain/(Perte) actuariel résultant de l'expérience	-	-
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>0.1</b>	<b>(0.6)</b>
<b>Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(1.9)</b>

Le tableau ci-dessus n'inclut pas les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour MCHF 1.5 au 31 décembre 2019 (MCHF 1.8 au 31 décembre 2018), relatives aux engagements de prévoyance de la filiale SFMCP.

### Principales hypothèses de calcul liées aux autres engagements

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des autres engagements sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite de SIG.

### Contribution de l'employeur liée aux autres engagements attendue pour 2020

Sur la base des cotisations effectivement payées en 2019, le montant des contributions de l'employeur est estimé à MCHF 1.2 pour l'année 2020.

## NOTE 28 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes résultant de livraisons et prestations rendues par des fournisseurs sont évaluées au coût amorti, correspondant aux montants des factures d'origine (note 33).

	2018	2019	Note
Fournisseurs - tiers	66.5	58.4	
Fournisseurs - coentreprises et associées	19.2	16.9	
<b>Fournisseurs</b>	<b>85.7</b>	<b>75.3</b>	
Redevances - propriétaires	36.8	22.3	
Autres dettes - tiers	19.3	19.8	
Achats d'énergies - tiers	13.7	14.6	
Achats d'énergies - coentreprises et associées	21.7	17.8	
<b>Autres créanciers</b>	<b>91.5</b>	<b>74.5</b>	
<b>Fournisseurs et autres créanciers</b>	<b>177.2</b>	<b>149.8</b>	33

## NOTE 29 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation passifs représentent les engagements contractuels dus par SIG, dont le montant est connu à la date de clôture et dont le règlement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2018	2019	Note
Comptes de régularisation - tiers	42.5	52.6	
Comptes de régularisation - employés	18.4	20.8	
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>60.9</b>	<b>73.4</b>	

## NOTE 30 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers consolidés.

### TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES, LES COENTREPRISES ET LES ASSOCIÉES

L'essentiel des transactions avec les parties liées concerne les achats d'énergies destinés à la vente (note 4). Les prix sont fixés contractuellement.

#### Droit d'achat

SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq, pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'une partie du parc d'Alpiq. La différence cumulée sur les quantités prélevées par SIG jusqu'au 31 décembre 2030, entre le prix de vente moyen d'Alpiq et ce coût moyen de production, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat, qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité. Ce droit est comptabilisé dans les états financiers consolidés lors de la livraison physique.

L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. SIG a exercé ce droit pour MCHF 5.8 en 2019 (MCHF 0 en 2018). Ce montant est comptabilisé en diminution des "Achats d'électricité" en 2019.

#### Option financière FMHL

Alpiq a concédé à SIG un droit de prélèvement de puissance correspondant à la part indirecte de l'entreprise dans la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans est de MCHF 0 au 31 décembre 2019 (MCHF 0 au 31 décembre 2018).

#### Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêts en faveur de ces participations ont été également conclus. Le solde des prêts accordés mais non versés se monte à MCHF 13.6 au 31 décembre 2019 (MCHF 9.0 au 31 décembre 2018).

#### Opérations de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme peuvent être réalisées principalement entre SIG et ses filiales dans le but d'optimiser leurs trésoreries respectives.

### TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SIG

SIG n'influence pas, ni n'est sous influence des sociétés sur lesquelles les propriétaires du capital de dotation ont le contrôle, le contrôle conjoint, ou une influence notable.

#### Redevances

Différentes lois fixent les montants des redevances que SIG doit verser à l'État, à la Ville et aux Communes (note 7).

#### Rémunération du capital de dotation

La LSIG mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5.0% du capital de dotation doit être versé aux propriétaires (note 21).

#### Autres transactions avec les propriétaires

Ces transactions concernent la fourniture d'énergies et de services aux propriétaires ainsi qu'aux sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont une influence notable. Elles ont totalisé MCHF 88.1 en 2019 (MCHF 85.3 en 2018). Ces transactions sont réalisées à des conditions et échéances habituelles.

## TRANSACTIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration (CA) et la Direction générale (DG) comptent respectivement 24 (dont une voix consultative) et 8 membres. Leurs rémunérations, ainsi que les autres prestations et indemnités reçues pour leurs mandats au sein des Conseils d'administration des filiales, des coentreprises et des associées de SIG, sont énumérées ci-après :

Rémunération		Président	Membres du CA		Directeur général	Membres DG	
			Total	Moyenne		Total	Moyenne
Parts fixes	2018	0.120	0.384	0.018	0.284	1.904	0.238
	2019	0.120	0.489	0.023	0.284	1.777	0.254
Parts variables	2018				0.059	0.164	0.021
	2019				0.052	0.113	0.016
Prestations en argent (indemnités et frais de représentation)	2018				0.026	0.131	0.016
	2019				0.026	0.122	0.017
Indemnités externes <sup>1</sup>	2018		0.140	0.018			
	2019		0.134	0.015			
Autres prestations annexes (gratifications et primes d'ancienneté)	2018				0.008	0.051	0.006
	2019				0.009	0.035	0.005
<b>TOTAL</b>	2018	0.120	0.524	0.036	0.377	2.250	0.281
	2019	0.120	0.623	0.038	0.371	2.047	0.292

<sup>1</sup> Les jetons relatifs à l'activité des membres du Conseil d'administration dans les sociétés tierces sont versés directement à SIG. Le montant encaissé par SIG en 2019 s'est élevé à MCHF 0.329 (MCHF 0.391 en 2018).

SIG rémunère ses administrateurs pour les séances externes (6 membres du Conseil d'administration ont été concernés en 2019; 6 en 2018), comme pour les séances internes.

### Prévoyance professionnelle

		2018	2019 <sup>1</sup>
Participation de SIG en CHF	Direction générale	0.295	0.780

<sup>1</sup> La variation des versements de SIG au fonds de prévoyance entre 2018 et 2019 résulte de changements de plan de retraite, dont l'augmentation, de 26% à 50%, de la part du 13<sup>ème</sup> salaire dans le traitement assuré.

Le salaire assuré est égal au traitement brut annuel diminué de 25%, mais au maximum du montant de la rente annuelle simple complète de l'AVS pour les assurés dont le taux d'activité est de 100%. Si le taux d'activité est inférieur à 100%, ce montant est réduit en proportion. La participation de SIG (en MCHF) peut excéder la contribution ordinaire de 16% en raison du régime de la CAP,

qui requiert de la part de l'entreprise le paiement d'un rappel de cotisation pour toute augmentation de salaire excédant l'indice genevois des prix à la consommation (indice de référence de la caisse de retraite).

### Autres

Les autres engagements en faveur des membres de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

ou toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers, sont effectuées à des conditions et échéances habituelles.

Les éventuelles transactions, concernant les produits ou prestations de SIG envers ses principaux dirigeants

Enfin, aucun prêt individuel n'est octroyé aux dirigeants de SIG.

## NOTE 31 | ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### Engagement en faveur de Gaznat

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de MCHF 6.6. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat.

### Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et EOSH) et auprès de tiers, ainsi que du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat. Les modalités contractuelles de calcul

des prix d'achat visent notamment à assurer une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

### Contrats de location simple

Les contrats de location simple sont des accords pour lesquels SIG octroie au preneur le droit d'utilisation d'un actif pour une période donnée en échange d'une contrepartie. Les revenus locatifs sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat. Les encaissements minimaux à recevoir au titre des locations non actualisées sont présentés sous la forme d'un échéancier des créances des clients-locataires.

	2018		2019	
	Produits locatifs	Encaissements futurs	Produits locatifs	Encaissements futurs
Encaissements minimaux à recevoir en tant que bailleur				
A moins d'un an	14.9	8.8	12.3	7.3
Entre un et cinq ans	-	17.0	-	15.9
A plus de cinq ans	-	4.8	-	7.4
<b>Encaissements à recevoir en tant que bailleur</b>	<b>14.9</b>	<b>30.6</b>	<b>12.3</b>	<b>30.6</b>

## NOTE 32 | GESTION DU CAPITAL

SIG a pour volonté de consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission. L'entreprise s'engage par conséquent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser sa dette, tout en assurant les investissements indispensables à la sécurité, à la fiabilité et au développement de ses activités.

Ainsi, en complément du ratio d'indépendance financière permettant d'évaluer la structure de financement de l'entreprise, les états financiers consolidés présentent le suivi de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Ceci se traduit par le ratio (« Dette nette / EBITDA »).

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité préciser certains éléments relatifs à son endettement en décomposant, dans le tableau ci-après, la dette nette en trois niveaux :

- le premier niveau (« Dette nette financière ») regroupe les dettes contractées auprès de banques ou d'investisseurs institutionnels, nettes des liquidités ;
- le second niveau (« Dette nette avec CAP et IFRS 16 ») correspond au total de la "Dette nette financière" et de la dette à l'égard de la CAP (contractée dans le cadre du plan d'assainissement de la caisse de pension), ainsi que des dettes liées aux droits d'utilisation (dettes actualisées résultant des engagements en tant que preneur dans des contrats de location) ;

- le troisième niveau (« Dette nette avec IAS 19 et IFRS 16 ») est la "Dette nette financière" à laquelle s'ajoute l'engagement des dettes de location liées aux droits d'utilisation (IFRS 16) et l'engagement actuariel de retraite (IAS 19).

SIG considère que le troisième niveau de dette, comprenant l'engagement de prévoyance IAS 19, ne donne pas la vision la plus pertinente de l'endettement net de l'entreprise car ce niveau est affecté par la grande variabilité des hypothèses actuarielles, notamment financières.

En conséquence, le calcul du ratio « Dette nette / EBITDA » est effectué sur le niveau de « Dette nette avec CAP et IFRS 16 ». L'EBITDA n'a pas fait l'objet d'un retraitement.

Le calcul du ratio d'indépendance financière (« Dette nette / Capitaux propres ») reste quant à lui fondé sur des capitaux propres et une dette nette incluant les effets d'IAS 19 et d'IFRS 16.

	2018	2019 <sup>1</sup>
Emprunts non courants et courants	497.4	478.0
Liquidités et équivalents de liquidités	(49.9)	(52.7)
<b>Dettes nettes financières</b>	<b>447.5</b>	<b>425.3</b>
+ Dette d'assainissement CAP	47.9	-
+ Dettes liées à des droits d'utilisation	-	62.9
<b>Dettes nettes avec CAP et IFRS 16</b>	<b>495.4</b>	<b>488.2</b>
/ Résultat d'exploitation	242.8	242.6
<b>Dettes nettes (avec CAP et IFRS 16) / EBITDA</b>	<b>2.0</b>	<b>2.0</b>
<b>Dettes nettes avec CAP et IFRS 16</b>	<b>495.4</b>	<b>488.2</b>
- Dette d'assainissement CAP	(47.9)	-
+ Engagements de retraites et autres engagements	619.4	792.2
<b>Dettes nettes avec IAS 19 et IFRS 16</b>	<b>1'066.9</b>	<b>1'280.4</b>
/ Capitaux propres	1'921.7	1'707.4
<b>Dettes nettes (avec IAS 19 et IFRS 16) / Capitaux propres</b>	<b>56%</b>	<b>75%</b>

<sup>1</sup> La norme IFRS 16 "Contrats de location" est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres comparatifs 2018 (note 1), conformément aux dispositions transitoires de la norme.

## NOTE 33 | INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

### PRINCIPES COMPTABLES

Tout contrat, qui donne lieu à l'enregistrement d'un actif financier pour l'une des parties et à un passif financier, ou un instrument de capitaux propres, pour l'autre, est défini comme un instrument financier.

#### Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers de SIG comprennent notamment les liquidités et équivalents de liquidités, les clients et autres créances, les prêts, les titres de participations non consolidés et les instruments financiers dérivés tels que les contrats à terme de gaz et d'électricité ainsi que les contrats de couverture de change et de taux d'intérêt.

Les passifs financiers de SIG sont constitués notamment des dettes fournisseurs, des emprunts bancaires et obligataires ainsi que des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers peuvent être évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La technique d'évaluation à la juste valeur est décrite dans les principes comptables généraux (note 1).

Les instruments de dettes comptabilisés à l'actif, ainsi que les passifs financiers, sont évalués au coût amorti et ajustés par le compte de résultat sur la base d'une comptabilisation initiale à la juste valeur intégrant les coûts directement attribuables à l'actif ou au passif financier :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute décote sur les actifs financiers ou prime de remboursement pour les passifs financiers entre le montant initial et le montant à l'échéance ;
- réduit des dépréciations ou de l'irrécouvrabilité.

SIG détermine s'il y a une diminution de valeur des actifs et dettes financiers à la fin de chaque exercice comptable, selon la méthode des crédits attendus. Cette méthode est basée sur le provisionnement des variations significatives du risque de crédit par rapport au risque de crédit à l'origine. Pour les clients et les créances de financement, SIG applique la méthode simplifiée, basée sur une matrice de dépréciation des durées d'impayés.

### Catégories / classes

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition initiale ou souscription. Ils sont présentés dans les catégories / classes suivantes :

- actifs financiers / dettes financières au coût amorti par le compte de résultat. Ces actifs incluent les prêts, les débiteurs, les autres créances et les liquidités. Ils sont gérés selon un modèle économique visant à collecter des flux de trésorerie contractuels. Les passifs de cette catégorie regroupent les emprunts non courants et courants, les fournisseurs ainsi que les autres créanciers ;
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés tels que les achats et ventes à terme de change, de gaz et d'électricité ;
- actifs financiers à la juste valeur par les fonds propres dont la variation de la juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global. SIG n'a pas d'instruments financiers appartenant à cette catégorie.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour compenser la variabilité de prix des éléments couverts.

Ces derniers sont principalement des flux de trésorerie relatifs à l'achat d'énergie. Lorsque les instruments dérivés ne remplissent pas les critères d'une opération de couvertures selon IFRS 9, ils sont réévalués à chaque clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

La comptabilité de couverture a pour but de traduire comptablement les résultats des opérations de couverture, en enregistrant au cours de la même période les effets de l'instrument de couverture et ceux de l'élément couvert. Elle vise à limiter la volatilité qui découlerait de l'enregistrement de gains et pertes en compte de résultat sur les dérivés. SIG a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour se protéger du risque de variabilité des flux de trésorerie, consécutif à un fait futur (variation de taux de change par exemple) et associé à des transactions prévus et hautement probables. Les gains et les pertes sont enregistrés via la réserve de couverture en fonds propres pour la partie effective de la couverture et alors que la partie ineffective est comptabilisée en compte de résultat.

## VALEUR COMPTABLE ET DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

L'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement effectuée dans un objectif de couverture des risques de taux d'intérêt, de change et de variation des prix de l'électricité et du gaz. Le tableau ci-après détaille les valeurs comptables des actifs et passifs financiers au bilan.

Actifs financiers	2018	2019	Note
Dérivés - contrats de couverture à terme d'électricité	14.5	5.7	
Dérivés - contrats de couverture de taux de change	2.5	5.6	
Dérivés - contrats de couverture à terme de gaz	0.3	-	
Titres de participations non consolidés	201.5	201.5	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>218.8</b>	<b>212.8</b>	15
Créances EnBW et autres non courantes	31.4	26.3	15
Créances EnBW et autres courantes	6.1	12.0	19
Clients et autres créances	170.1	157.2	
Liquidités et équivalents de liquidités	49.9	52.7	20
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>257.5</b>	<b>248.2</b>	

<b>Passifs financiers</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Note</b>
Dérivés - contrats de couverture à terme d'électricité	(14.4)	(5.6)	
Dérivés - contrats de couverture de taux de change	(3.2)	(3.9)	
Dérivés - contrats de couverture à terme de gaz	(0.3)	(4.9)	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>(17.9)</b>	<b>(14.4)</b>	24
Emprunts non courants	(462.1)	(434.5)	25
Emprunts courants	(35.3)	(43.5)	25
Fournisseurs et autres créanciers	(177.2)	(149.8)	28
<b>Dettes financières au coût amorti</b>	<b>(674.6)</b>	<b>(627.8)</b>	

La juste valeur des actifs et passifs financiers est identique à leur valeur comptable, à l'exception de l'emprunt obligataire dont la valeur comptable s'élève à MCHF 150.0 et la juste valeur à MCHF 158.0 au 31 décembre 2019 (juste valeur de MCHF 157.2 au 31 décembre 2018).

## HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>Dérivés passifs</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Note</b>
Contrats de couverture à terme de gaz	-	(4.9)	
<b>Dérivés passifs</b>	<b>-</b>	<b>(4.9)</b>	
<b>Niveau 1</b>	<b>-</b>	<b>(4.9)</b>	
<b>Dérivés actifs</b>			
Contrats de couverture à terme d'électricité	14.5	5.7	
Contrats de couverture de taux de change	2.5	5.6	
<b>Dérivés actifs</b>	<b>17.0</b>	<b>11.3</b>	
<b>Dérivés passifs</b>			
Contrats de couverture à terme d'électricité	(14.4)	(5.6)	
Contrats de couverture de taux de change	(3.2)	(3.9)	
<b>Dérivés passifs</b>	<b>(17.6)</b>	<b>(9.5)</b>	
<b>Niveau 2</b>	<b>(0.6)</b>	<b>1.8</b>	
<b>Non dérivés actifs</b>			
Titres de participations non consolidés	201.5	201.5	15
<b>Niveau 3</b>	<b>201.5</b>	<b>201.5</b>	

## Classification des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers détenus par SIG se base sur les hiérarchies suivantes :

### Niveau 1

Le niveau 1 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours cotés auxquels SIG a accès sur un marché actif.

est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité ainsi que le taux d'actualisation utilisés pour ce calcul de valorisation font référence au marché boursier allemand (note 15).

### Niveau 2

Le niveau 2 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours sur des marchés cotés et non cotés pour des actifs ou des passifs similaires.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui ont un effet sur les états financiers consolidés. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

### Niveau 3

Le niveau 3 comprend les titres des participations non consolidées notamment EDH et SPRAG, dont la juste valeur

## INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RÉSULTAT

	2018	2019	Note
Variation des instruments financiers à la juste valeur	(4.5)	(3.5)	9
<b>Charges et produits sur les instruments financiers dérivés</b>	<b>(4.5)</b>	<b>(3.5)</b>	
Intérêts	(9.3)	(8.1)	9
Gains/(Pertes) de change	(1.1)	(1.2)	9
Actualisation des créances et dettes	0.2	(2.6)	9
Produits des participations	5.0	4.1	9
Boni de liquidation de participation mise en équivalence	3.0	-	9
Revenus des créances et placements	1.4	0.7	9
<b>Charges et produits sur les prêts, créances et dettes</b>	<b>(0.8)</b>	<b>(7.1)</b>	
(Dépréciations)/Reprises d'actifs financiers	24.6	(0.6)	9
<b>Variation juste valeur des actifs financiers non consolidés</b>	<b>24.6</b>	<b>(0.6)</b>	

Les ajustements entre la valeur comptable des transactions désignées comme des opérations de couverture et leur juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture.

Le différentiel d'intérêts des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers dans le résultat net, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés.

Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le résultat net, de même que les achats d'électricité couverts.

## INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS ET PASSIFS SUR LES FONDS PROPRES

	2018	2019	Note
Réserves de couverture au 01.01	1.4	1.2	22
Instruments financiers de couverture échus	-	-	
Variation de valeur des instruments financiers de couverture	(0.2)	1.0	
<b>Réserves de couverture au 31.12</b>	<b>1.2</b>	<b>2.2</b>	<b>22</b>

Les réserves de couverture comprennent essentiellement des swaps de taux d'intérêts et des contrats à terme de devises à moins d'un an.

## INFORMATION SUR LA NATURE, L'ÉTENDUE ET LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité et de crédit liés aux marchés financiers. SIG couvre les risques associés par des instruments financiers de taux d'intérêt, de change ainsi que par des contrats d'achats à terme d'électricité et de gaz afin de maintenir un équilibre opérationnel.

La gestion des risques revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et réduire leur impact. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la Direction générale.

SIG a mis en place une politique de gestion des risques financiers qui vise à définir le cadre selon lequel la Direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion qui en est la déclinaison opérationnelle. Ces deux documents sont régulièrement mis à jour et approuvés par la Direction générale et le Conseil d'administration.

### Risque de liquidité

L'objectif de SIG en matière de financement consiste à garantir un niveau de liquidités adéquat garantissant le bon fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant les rendements excédentaires, dans le respect du principe de préservation du capital.

SIG place ses liquidités excédentaires au moyen d'instruments financiers dont l'exposition est limitée et qui sont clairement définis dans sa politique et son manuel de gestion des risques financiers. L'entreprise dispose aussi de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires, notamment sous forme d'avances à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois.

### Échéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, intérêts courus, jusqu'à échéance, compris.

2018	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(37.5)	(183.9)	(246.9)	(81.3)	(549.6)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(2.9)	(15.0)	-	-	(17.9)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(177.2)	-	-	-	(177.2)	28
<b>Echéance contractuelle des passifs financiers</b>	<b>(217.6)</b>	<b>(198.9)</b>	<b>(246.9)</b>	<b>(81.3)</b>	<b>(744.7)</b>	

2019	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(43.5)	(159.6)	(241.3)	(68.2)	(512.6)	
Dettes liées à des droits d'utilisation	(3.3)	(12.2)	(14.5)	(126.7)	(156.7)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(7.2)	(7.2)	-	-	(14.4)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(149.8)	-	-	-	(149.8)	28
<b>Echéance contractuelle des passifs financiers</b>	<b>(203.8)</b>	<b>(179.0)</b>	<b>(255.8)</b>	<b>(194.9)</b>	<b>(833.5)</b>	

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque potentiel de pertes liées à une contrepartie n'honorant pas ses obligations envers SIG. Elle concerne les liquidités, les débiteurs commerciaux, les autres actifs financiers et les créances non courantes. L'activité de SIG est également soumise à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. L'entreprise vise à minimiser le risque de crédit par une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des débiteurs.

Les limites d'engagement, ainsi que la qualité des contreparties pour les placements de liquidités, sont définies dans le manuel de gestion des risques financiers.

SIG limite les risques de contreparties en plaçant ses excès de liquidités auprès de plusieurs institutions financières par le biais de placements à court terme.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

2018	Non échus	Échus	Total	Note
Créance EnBW et autres	37.5	-	37.5	
Clients et autres créances	156.4	9.2	165.6	
Provision pour dépréciation de créances	-	(2.0)	(2.0)	
<b>Exposition au risque de crédit</b>	<b>193.9</b>	<b>7.2</b>	<b>201.1</b>	

2019	Non échus	Échus	Total
Créance EnBW et autres	38.3	-	38.3
Clients et autres créances	150.7	6.5	157.2
Provision pour dépréciation de créances	-	(2.3)	(2.3)
<b>Exposition au risque de crédit</b>	<b>189.0</b>	<b>4.2</b>	<b>193.2</b>

### Conventions de compensation

L'exposition au risque de crédit, dans le cadre d'opérations de négoce d'énergies, peut être diminuée par des sûretés obtenues auprès des contreparties.

Ces sûretés prennent la forme d'appels de marge qui ont pour but de réduire le risque en cas de défaut des parties, pouvant découler de la transaction de dérivés d'électricité.

2019

	Valeur brute	Compensation	Valeur nette
Dérivés - Contrats de couverture à terme d'électricité	10.5	(1.6)	8.9
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>10.5</b>	<b>(1.6)</b>	<b>8.9</b>
Fournisseurs et autres créanciers	(10.5)	1.6	(8.9)
<b>Dettes financières au coût amorti</b>	<b>(10.5)</b>	<b>1.6</b>	<b>(8.9)</b>

L'exposition aux risques de marché comprend les indicateurs suivants :

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt impacte tout autant les éléments de l'actif que du passif d'un bilan.

En ce qui concerne plus précisément la dette, il s'agit de mettre en place les couvertures adéquates, afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt. La part des emprunts à taux variable par rapport à la dette totale est définie dans le cadre du manuel de gestion des risques financiers.

Les opérations de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ne peuvent être effectuées en principe que sur la dette existante. Néanmoins, dans le cadre d'un nouveau financement ou d'un refinancement, une opération de préouverture peut être effectuée, avant même que le financement ne soit totalement finalisé.

Compte tenu de la structure de la dette (très majoritairement à taux fixe) et de la situation des marchés (taux négatifs), une variation des taux d'intérêts aurait un impact très faible sur la charge d'intérêts.

### Risque de change

Dans le cadre de ses activités, SIG fait face à une exposition au risque de change EUR/CHF résultant principalement de la vente d'énergie électrique et de gaz.

Une partie de l'approvisionnement en énergie s'effectue, en effet, sur le marché en euros, alors que la vente d'énergie aux clients de SIG s'effectue principalement en francs suisses.

## INDICATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

La politique de gestion globale des risques est validée par le Conseil d'administration qui en supervise l'exécution, alors que la Direction générale met en place et pilote le système de gestion globale des risques (SGGR) selon la politique définie.

Le SGGR identifie et évalue l'ensemble des risques de l'entreprise ainsi que les contrôles mis en place pour y faire face. Les risques liés aux états financiers font l'objet

L'objectif de SIG consiste essentiellement à couvrir les besoins en euros, afin de minimiser l'impact des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les achats et ventes d'énergie. La gestion du risque de change est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont fixées dans la politique et le manuel de gestion des risques financiers. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Au 31 décembre 2019, une variation de 10% du taux de change EUR/CHF aurait un impact sur le résultat de MCHF 18.0 (MCHF 13.1 en 2018).

### Risque de prix et d'approvisionnement

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est notamment exposée à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

Les risques de volumes et de prix liés à l'approvisionnement des clients en électricité et en gaz sont gérés par SIG. Ils font l'objet d'une politique et d'un manuel de gestion des risques spécifiques.

Les portefeuilles d'énergie électrique et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volumes liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

de contrôles spécifiques qui sont déployés au sein du système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI prévoit des activités de contrôle, qui permettent à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS. SGGR et SCI sont gérés par une direction dédiée.

## NOTE 34 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### PRINCIPES COMPTABLES

SIG a le contrôle lorsque cumulativement :

- elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société sous contrôle ;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Les sociétés consolidées par SIG comptabilisent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes comptables qui leur sont propres et qui peuvent différer de ceux de SIG. Dans ce cas, des ajustements sont apportés aux comptes des sociétés concernées pour être conformes aux exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

Les participations acquises ou cédées sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition, et en sont exclues dès leur date de cession.

Les prises de participation correspondant à des regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Elle consiste à enregistrer le patrimoine

de l'entreprise acquise à sa juste valeur, en distinguant les actifs et les dettes identifiables.

Lors d'une prise de contrôle par étape, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur de la participation précédemment détenue par SIG. L'éventuel gain ou perte résultant de la réévaluation est enregistré dans le compte de résultat.

### Filiales

Les filiales sont des sociétés contrôlées par SIG. Elles sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à comptabiliser l'intégralité des actifs et des passifs de la filiale dans les états financiers consolidés de SIG. La quote-part de résultat et de capitaux propres qui n'appartient pas à SIG, appelée intérêts ne donnant pas le contrôle, est présentée séparément dans cette note.

### Coentreprises et associées

Les informations financières relatives aux coentreprises et associées figurent dans la note 14.

Le périmètre de consolidation liste l'investissement direct de SIG dans ses participations consolidées. La part du capital détenu est identique à celle des droits de vote. Toutes les sociétés consolidées dans les livres de SIG arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siège	Domaine	2018	2019
<b>Filiales</b>				
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Électricité	72.2%	72.2%
Securelec SA	Carouge	Électricité	100.0%	100.0%
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Électricité	100.0%	100.0%
ennova SA	Le Landeron	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	Le Landeron	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont BE	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de St-Brais SA	St-Brais	Électricité	95.0%	95.0%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont	Électricité	85.0%	85.0%
Windpark Homberg AG	Seewen	Électricité	51.0%	51.0%
CADIOM SA <sup>1</sup>	Vernier	Énergie thermique	51.0%	51.0%
<b>Activité conjointe</b>				
PôleBio Energies SA	Vernier	Environnement	50.0%	50.0%

<sup>1</sup> SIG détient également une participation indirecte de 18.4% dans la société CADIOM, à travers son investissement dans la société CGC Holding. Ainsi, SIG consolide 69.4% de la société CADIOM dans ses comptes.

Sociétés	Siège	Domaine	2018	2019
<b>Coentreprises (joint ventures)</b>				
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle	Électricité	48.5%	48.5%
Windpark Burg SA	Kienberg	Électricité	40.0%	40.0%
Verrivent SA	Les Verrières	Électricité	50.0%	50.0%
Windpark Lindenberg AG	Beinwil	Électricité	20.0%	20.0%
CGC Holding SA	Thônex	Énergie thermique	40.0%	40.0%
<b>Entreprises associées</b>				
EOS Holding SA	Lausanne	Électricité	20.4%	20.4%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo	Électricité	25.0%	25.0%
BavoisEole SA	Bavois	Électricité	48.5%	48.5%
Securelec - Vaud SA	Écublens	Électricité	43.2%	43.2%
Gaznat SA	Lausanne	Gaz	37.5%	37.5%
CADZIPO SA	Plan-les-Ouates	Énergie thermique	33.0%	33.0%
Swisspower Energy AG - liquidée	Zürich	Multiservice	29.9%	-

### Participations non consolidées

Sociétés	Siège	Domaine	2018	2019
EnergieDienst Holding AG	Laufenburg	Électricité	15.1%	15.1%
Swisspower Renewables AG	Zürich	Électricité	13.2%	13.2%
Enerdis Approvisionnement SA	Nyon	Électricité	12.5%	12.5%
Sireso SA	Granges-Paccot	Électricité	3.1%	3.1%
ISDS Oulens SA	Oulens-sous-Echallens	Environnement	5.0%	5.0%
Crídec SA	Eclépens	Environnement	0.2%	0.2%
Swisspower AG	Zürich	Multiservice	4.4%	4.4%

### Mouvements de l'année

En 2019, Swisspower Energy AG a été liquidée sans impact sur le résultat consolidé.

### Filiales

Le tableau ci-après résume les informations financières globales des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive, et dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Les montants indiqués représentent les valeurs figurant dans les comptes des filiales SFMCP et CADIOM après avoir été retraitées pour être conformes aux IFRS, mais avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	SFMCP		Cadiom		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
% d'intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	27.8%	27.8%	30.6%	30.6%		

### Bilan

Actifs non courants	115.6	114.9	39.6	40.7	155.2	155.6
Actifs courants	2.4	8.8	8.7	10.2	11.1	19.0
<b>Actifs</b>	<b>118.0</b>	<b>123.7</b>	<b>48.3</b>	<b>50.9</b>	<b>166.3</b>	<b>174.6</b>
Capitaux propres	54.6	57.2	16.2	18.6	70.8	75.8
Passifs non courants	49.2	43.8	27.8	27.5	77.0	71.3
Passifs courants	14.2	22.7	4.3	4.8	18.5	27.5
<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>118.0</b>	<b>123.7</b>	<b>48.3</b>	<b>50.9</b>	<b>166.3</b>	<b>174.6</b>
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle des capitaux propres	15.2	15.9	4.1	4.8	19.3	20.7

### Compte de résultat

Produits	20.9	20.2	14.2	13.7	35.1	33.9
Charges	(17.3)	(16.3)	(12.2)	(11.4)	(29.5)	(27.7)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3.6</b>	<b>3.9</b>	<b>2.0</b>	<b>2.3</b>	<b>5.6</b>	<b>6.2</b>
Autres éléments du résultat global	(0.6)	(1.6)	-	-	(0.6)	(1.6)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>3.0</b>	<b>2.3</b>	<b>2.0</b>	<b>2.3</b>	<b>5.0</b>	<b>4.6</b>
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle du résultat global	1.3	0.7	0.6	0.7	1.9	1.4

### Flux de trésorerie

des activités opérationnelles	9.9	7.1	3.6	5.4	13.5	12.5
des activités d'investissement	(2.6)	(3.8)	(0.3)	(2.4)	(2.9)	(6.2)
des activités de financement	(6.4)	0.2	(4.0)	(1.1)	(10.4)	(0.9)
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>0.9</b>	<b>3.5</b>	<b>(0.7)</b>	<b>1.9</b>	<b>0.2</b>	<b>5.4</b>

Aucun dividende n'a été reçu en 2019 par les intérêts ne donnant pas le contrôle (MCHF 1.4 en 2018).

## NOTE 35 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### PRINCIPES COMPTABLES

Si des événements sont connus entre le 31 décembre 2019 et la date à laquelle les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration, et si ces informations sont relatives à des situations déjà existantes à la clôture, la valeur des actifs et passifs doit être corrigée.

En date du 19 mars 2020, ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SIG, qui en a autorisé la publication.

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers consolidés ont été arrêtés.

Ces états financiers seront soumis à la validation du Grand Conseil de la République et canton de Genève sur la base du projet de loi y afférent, qui devra au préalable être adopté par le Conseil d'État.

Au Conseil d'État et au Conseil d'administration des  
Services industriels de Genève, Vernier

Lancy, le 19 mars 2020

## Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés



### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Services industriels de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints, aux pages 32 à 81, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.



### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Autres informations du rapport annuel

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport annuel. Les autres informations du rapport annuel ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et aux dispositions légales de la République et canton de Genève. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description complémentaire de la responsabilité pour l'audit des états financiers consolidés peut être consultée sur le site internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Karine Badertscher Chamoso  
Experte-réviseur agréée  
Réviseur responsable

Mark Hawkins  
Expert-réviseur agréé

## IMPRESSUM

---

### Rapport annuel

Caroline Cacheiro, responsable de portefeuilles de projets, éco21  
Jérémie Joret, chargé de clientèle, éco21

Photo par Jay Louvion

### Rapport de gestion

Christine Courtois, géomaticienne

Photo par Dany Malu

### Rapport financier

Juan-Carlos Aldao, spécialiste de conduites et d'exploitation

Photo par Aurélien Bergot

---

### Impression

Imprimé par SIG sur papier Refutura  
100% recyclé

---

### Photos intérieures

Jay Louvion, Guillaume Mégevand, Magali Girardin, Aurélien Bergot, Loïc Herin, Dany Malu, TDG, SIG

### Illustrations

Pierre-Abraham Rochat

---

## CONTACTS

---

### Relations médias

Isabelle Dupont-Zamperini  
Porte-parole de SIG  
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

### Rapport de gestion

Nathalie Pezio-Chave  
Resp. Communication institutionnelle  
nathalie.pezio@sig-ge.ch

### Rapport financier

Céline Gauderlot  
Directrice exécutive Finances  
celine.gauderlot@sig-ge.ch

---

### Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2  
1219 Le Lignon

### Correspondance SIG

Case postale 2777  
1211 Genève 2

### Service clients SIG

0844 800 808